



# Assemblée générale

Soixante et onzième session

**56<sup>e</sup>** séance plénière

Judi 8 décembre 2016, à 10 heures  
New York

Documents officiels

*Président* : M. Thomson ..... (Fidji)

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

## Point 69 de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale**

**Rapport du Secrétaire général (A/71/395)**

**Projet de résolution (A/71/L.34)**

**Projets d'amendement (A/71/L.36 et A/71/L.37)**

- a) **Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies**

**Rapports du Secrétaire général (A/71/82, A/71/329, A/71/336 et A/71/353)**

**Projets de résolution (A/71/L.32 et A/71/L.33)**

- b) **Assistance au peuple palestinien**

**Rapport du Secrétaire général (A/71/87)**

**Projet de résolution (A/71/L.31)**

- c) **Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions**

**Rapport du Secrétaire général (A/71/620)**

- d) **Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus**

**possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl**

**Rapport du Secrétaire général (A/71/411)**

**Projet de résolution (A/71/L.28)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Cette année marque le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 46/182, intitulée « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies ». Cette adoption a été un événement historique pour l'ONU, en ce que le texte établissait les principes directeurs de la coordination de l'assistance humanitaire et jetait les bases du dispositif humanitaire des Nations Unies.

Si le moment est à la commémoration, il survient malheureusement à une époque où les urgences et les besoins humanitaires se multiplient. Les conflits en cours et les effets dévastateurs des changements climatiques, des événements météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles provoquent ou aggravent les souffrances de millions de personnes. Les pertes de vies humaines, les destruction des foyers, des infrastructures et des moyens de subsistance, et l'insécurité alimentaire ont des conséquences dévastatrices. Dans le monde aujourd'hui, 128,6 millions de personnes sont touchées par un conflit, par la violence ou par une catastrophe, et près de 93 millions ont besoin de protection et d'aide humanitaire. De fait, notre séance se déroule au moment où l'ONU et ses partenaires ont lancé l'appel le plus important de l'histoire du financement humanitaire,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-42343(F)



Document adapté

Merci de recycler



afin de récolter 22,2 milliards de dollars en 2017 pour répondre aux besoins humanitaires urgents des peuples du monde entier. J'exhorte tous les États Membres à contribuer à cet appel.

En vue de relever les lourds défis auxquels nous sommes confrontés, nous devons nous attacher à trouver de nouveaux moyens de maintenir la paix, de régler les conflits, de lutter contre les changements climatiques, de mieux gérer les flux de migrants et de réfugiés et de répondre aux besoins humanitaires croissants. Dans ce contexte, il est essentiel que la communauté internationale établisse des plans pluriannuels, améliore la coordination entre l'ONU et les autres acteurs humanitaires sur le terrain et fasse le meilleur usage possible de l'ensemble des outils et des ressources dont elle dispose.

Dans le cadre de cet effort, il est de la plus haute importance de tenir compte des liens entre le développement durable, la paix et la sécurité, les droits de l'homme et l'action humanitaire et de rechercher de nouvelles approches pour concilier ces éléments et trouver des solutions. À cette fin, je vais organiser un dialogue de haut niveau sur le thème « Instaurer une paix durable pour tous : synergies entre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la pérennisation de la paix », qui se tiendra le 24 janvier 2017.

Bien entendu, nous devons agir de toute urgence et donner la priorité à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris sur les changements climatique et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Parallèlement, la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et les engagements pris lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire doivent être considérés comme complémentaires des objectifs de développement durable et doivent être mis en œuvre sans tarder. Des solutions à long terme s'imposent pour briser les cycles de crises et de conflits récurrents auxquels le monde est actuellement confronté. Si les objectifs de développement durable sont mis en œuvre rapidement, efficacement et à grande échelle, cela permettra d'éliminer la pauvreté extrême, de promouvoir l'égalité des sexes et de protéger notre environnement. Les besoins humanitaires seront satisfaits grâce à la mise en œuvre de ces objectifs, car ils permettront de créer des sociétés pacifiques et inclusives et de lutter contre les changements climatiques.

À l'heure actuelle, plus de 65 millions de personnes ont été contraintes de quitter leurs foyers à

la suite de conflits armés et de persécutions. Les civils, les écoles, les hôpitaux et le personnel humanitaire et médical continuent d'être pris ouvertement pour cible par des attaques, en violation du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Je condamne fermement ces attaques. Il faut trouver d'urgence des solutions politiques à ces crises.

Nous devons également redoubler d'efforts pour faire face aux changements climatiques. La science est très claire en la matière. La tendance actuelle est à une hausse de températures de 3 ° C à 4 ° C, et les effets négatifs de cette réalité sapent la capacité des pays à atteindre les objectifs de développement durable. Les conséquences pour l'humanité seront catastrophiques si la tendance actuelle n'est pas modifiée radicalement. Comme nous le savons tous, les changements climatiques augmentent la fréquence et la gravité des catastrophes naturelles, notamment les sécheresses, les tempêtes et les inondations, et les conséquences en sont dévastatrices. Les pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les petits pays insulaires en développement, sont tout particulièrement vulnérables étant donné les pertes en vies humaines et les pertes économiques qui en résultent. On estime qu'en 2015, 19,2 millions de personnes ont été déplacées à la suite de catastrophes naturelles. En d'autres termes, la lutte contre les changements climatiques est un impératif humanitaire.

Ce n'est qu'en œuvrant de concert que nous pourrions améliorer l'action humanitaire, atténuer les causes sous-jacentes, renforcer la résilience et faire en sorte que les retombées positives du développement profitent également aux personnes les plus vulnérables – les millions de personnes qui comptent sur nous pour recevoir une aide humanitaire. La responsabilité et l'action collectives s'imposent. Je compte sur tous les membres pour appuyer ces efforts.

Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre des affaires étrangères du Bélarus, qui va présenter le projet de résolution A/71/L.28.

**M. Rybakov** (Bélarus) (*parle en russe*) : C'est pour moi un grand honneur que de présenter le projet de résolution A/71/L.28, intitulé « Conséquences durables de la catastrophe de Tchernobyl ». Je tiens à remercier sincèrement toutes les délégations qui ont participé activement et de manière constructive aux consultations sur le texte du projet de résolution. Je note avec satisfaction l'esprit amical qui a caractérisé ces discussions. Nous tenons tout particulièrement

à remercier de leur appui précieux les pays qui ont parrainé le projet de résolution.

En présentant ce projet de résolution, nous réaffirmons l'importance de la coopération internationale concernant Tchernobyl sous les auspices des Nations Unies, qui vise à remédier aux répercussions à long terme de cette catastrophe. Nous réaffirmons également le rôle unique et de premier plan que joue le système des Nations Unies dans la coordination des efforts visant à répondre aux besoins des populations des zones touchées. Il y a 30 ans que cette catastrophe nucléaire sans précédent s'est produite dans la centrale nucléaire de Tchernobyl, mais des millions de personnes dans les régions touchées du Bélarus, de l'Ukraine et de la Russie vivent toujours dans des zones contaminées. Les zones contaminées par les matières radioactives couvrent près d'un quart du territoire du Bélarus, où résident 20 % de notre population.

Remédier aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl a été une priorité absolue de notre gouvernement. En dépit de quelques progrès importants réalisés en vue du relèvement des régions touchées, il reste encore beaucoup à faire. La question des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl restera pertinente pour les régions touchées pendant longtemps. Cette année, nous avons rédigé un texte ciblé et plus concis par rapport aux résolutions antérieures portant sur cette question.

Le trentième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl a coïncidé avec l'achèvement de la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies pour Tchernobyl à l'horizon 2016. Par conséquent, notre projet de résolution souligne la nécessité de poursuivre la coopération sous l'égide des Nations Unies après 2016 en vue de réaliser les objectifs de développement durable dans les régions touchées, grâce notamment à la création de partenariats, à l'innovation et à l'investissement.

Le projet de résolution fait fond sur la résolution 68/99 et sur la Déclaration de Minsk, adoptée à la conférence internationale intitulée « Tchernobyl 30 ans après : d'une situation d'urgence à un relèvement et à un développement social et économique durable des territoires touchés », qui s'est tenue à Minsk le 25 avril 2016. Nous nous félicitons de la contribution apportée par la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, au relèvement et au développement des régions touchées. Bien entendu, le Programme des Nations Unies pour le développement, qui est le coordinateur de tous les organes et organismes

des Nations Unies impliqués dans les efforts concernant Tchernobyl, a joué un rôle essentiel dans ce domaine.

Compte tenu de l'achèvement de la Décennie du relèvement et du développement durable des régions touchées, 2006-2016, qui a été proclamée par l'Assemblée générale (résolution 62/9), le projet de résolution A/71/L.28 prie le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Équipe spéciale interinstitutions pour Tchernobyl de formuler de manière concise, en collaboration avec les pays touchés et en consultation avec les États Membres, les principes généraux de la participation du système des Nations Unies aux opérations de relèvement de Tchernobyl. Le projet de résolution souligne qu'il convient de poursuivre les activités de surveillance dans ces régions afin d'évaluer l'efficacité de l'aide internationale. Le projet de résolution considère qu'il est nécessaire de renforcer la collaboration avec les institutions scientifiques nationales spécialisées en vue d'étudier les conséquences médicales, radioécologiques, radiobiologiques et autres conséquences à long terme de la catastrophe de Tchernobyl.

Le Bélarus a accumulé une expérience unique en matière de remise en état des zones contaminées et de relance de l'activité socio-économique, et pour ce qui est de garantir des conditions de vie sûres aux habitants des régions touchées. Nous tenons à souligner que nous sommes prêts à inventorier et à partager les enseignements que nous avons tirés de notre expérience pour remédier aux conséquences de cette catastrophe causée par l'homme et pour garantir le développement durable à l'avenir.

Un élément symbolique important de ce projet de résolution est la décision de proclamer le 26 avril Journée internationale de commémoration de la catastrophe de Tchernobyl. Les membres se souviendront que lors de la Séance extraordinaire commémorative de l'Assemblée générale marquant le trentième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, M<sup>me</sup> Adi Roche, une célèbre militante politique et sociale irlandaise en faveur des enfants de Tchernobyl, avait pris la parole au nom de la délégation bélarussienne (voir A/70/ PV.92). Elle a dévoué 30 ans de sa vie à aider des enfants dans des pays éloignés du sien. C'est à elle que revient le mérite de cette noble idée – l'idée de proclamer le 26 avril Journée internationale du souvenir de la catastrophe de Tchernobyl. Nous sommes très heureux que nos partenaires aient eu à cœur de soutenir cette idée.

Nous estimons que l'adoption par l'Assemblée générale du projet de résolution sur Tchernobyl confirmera que la communauté internationale est pleinement solidaire des efforts que déploient les pays touchés, et qu'elle est déterminée à veiller à ce que la question de Tchernobyl continue de recevoir l'attention voulue. Nous ne doutons pas qu'un projet de résolution aussi important sera une fois de plus adopté par consensus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Slovaquie, qui va présenter le projet de résolution A/71/L.34.

**M. Ružička** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, le projet de résolution intitulé « Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies », publié sous la cote A/71/L.34.

En 2015, 109 travailleurs humanitaires ont été tués, 110 blessés et 68 enlevés alors qu'ils s'acquittaient de leur mission humanitaire. Si ces chiffres sont un peu moins élevés que le record absolu de 2013, ils restent inacceptables. L'environnement dans lequel opèrent le personnel humanitaire et le personnel des Nations Unies est beaucoup plus dangereux, comme le montre le fait que le nombre d'attaques directes contre des locaux et des véhicules des Nations Unies a triplé. Cependant, la diminution de l'impact de ces attaques contre l'ONU illustre également les progrès accomplis par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

Dans le projet de résolution de cette année, nous reconnaissons une nouvelle fois les dangers multiples et variés et les risques différents encourus par les femmes et les hommes qui font partie du personnel humanitaire, notamment les organisations non gouvernementales, le personnel médical, le personnel des Nations Unies et le personnel associé, face à la détérioration générale des conditions de sécurité dans le monde, et nous saluons le courage dont ils font preuve en continuant d'opérer dans de telles conditions, souvent à leurs risques et périls. Nous réaffirmons également avec force que s'en prendre délibérément aux civils, y compris aux membres du personnel humanitaire ou du personnel des Nations Unies, et mener des attaques ou des représailles contre le personnel ou les installations de santé constituent des violations claires du droit international humanitaire, et que les responsables de tels actes doivent en répondre. Il convient de noter que le projet de résolution de cette

année souligne la nécessité que ces attaques fassent l'objet d'enquêtes rapides, approfondies et efficaces.

Enfin et surtout, par l'intermédiaire du projet de résolution, nous saluons et encourageons l'amélioration et la professionnalisation continues du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Nous saluons le travail accompli par le Département de la sûreté et de la sécurité sous la direction du Secrétaire général adjoint, M. Peter Drennan, et nous nous félicitons que l'ensemble du personnel de sécurité du Secrétariat soit maintenant sous son autorité. Le projet de résolution confirme le mandat solide du Département de la sûreté et de la sécurité et du système de gestion de la sécurité des Nations Unies et contient des directives supplémentaires formulées par l'Assemblée générale pour leur permettre de poursuivre leur travail essentiel.

L'Union européenne et ses États membres sont fermement convaincus que nous avons le devoir de reconnaître l'engagement du personnel humanitaire, du personnel des Nations Unies et du personnel associé, de leur fournir un appui et de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour renforcer leur sûreté et leur sécurité.

Je remercie chaleureusement les nombreuses délégations qui ont participé aux consultations, en particulier celles qui ont parrainé le projet de résolution, de leur engagement constructif en faveur de l'adoption d'un texte qui témoigne de notre préoccupation commune au sujet de la sûreté et de la sécurité du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies. Je tiens également à remercier le Département de la sûreté et de la sécurité et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de leur appui précieux, qui a éclairé nos débats.

Ce projet de résolution humanitaire est et doit rester véritablement consensuel car il témoigne de notre humanité commune. Il s'agit d'une obligation envers ceux qui risquent leur vie au quotidien pour sauver la vie d'autres personnes. Ils ont besoin de l'appui collectif, sans équivoque et sans réserve de l'Assemblée générale dans son ensemble.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Suède, qui va présenter le projet de résolution A/71/L.32.

**M. Skoog** (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de présenter à l'Assemblée générale le projet de résolution intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies », publié sous la cote A/71/L.32.

Cette année marque le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 46/182, un texte qui a fait date. La Suède a facilité les négociations sur les versions ultérieures de cette résolution depuis son adoption. Lorsque la résolution originale a été adoptée il y a 25 ans, à 1 h 30 du matin le 19 décembre 1991, des applaudissements spontanés ont retenti dans la salle. Les personnes présentes ont été saisies d'un sentiment de solidarité et pris conscience qu'elles se lançaient dans une nouvelle entreprise commune pour le bien des populations les plus vulnérables du monde. Tels sont le pouvoir et le potentiel de l'ONU dans ses meilleurs jours.

Dans le contexte d'une crise humanitaire mondiale sans précédent, nous devons tenter de retrouver le même sentiment d'urgence aujourd'hui au moment de présenter cette version mise à jour et améliorée de la résolution 46/182. C'est également le bon moment de rappeler que notre objectif reste le même qu'il y a 25 ans, à savoir nous porter efficacement au secours d'hommes et de femmes désespérés qui sont touchés par une crise. C'est pourquoi la notion de consensus et l'idée d'une démarche concertée allant bien au-delà des intérêts nationaux étroits sont si importantes dans le domaine de l'action humanitaire.

L'adoption chaque année par l'Assemblée générale de cette résolution d'ensemble sur l'aide humanitaire réaffirme le rôle directeur sans pareil que joue l'ONU dans la coordination de l'action visant à répondre aux besoins humanitaires mondiaux. Son adoption par consensus envoie un message important, à savoir que nous sommes déterminés à répondre aux besoins humanitaires et à défendre le droit international humanitaire. Le projet de résolution de cette année comporte un certain nombre d'améliorations, d'adaptations et de renforcements importants afin de s'adapter aux réalités humanitaires actuelles. Le résultat final est un cadre politique de plus en plus efficace pour les interventions et l'assistance humanitaires. Je voudrais mentionner trois évolutions importantes.

Premièrement, le projet de résolution de cette année souligne la situation difficile à laquelle sont confrontées un nombre record de personnes déplacées de force par des conflits et des catastrophes et le besoin urgent de garantir leur protection et de leur offrir des solutions durables.

Deuxièmement, nous avons encore renforcé le cadre visant à prévenir, répondre et réprimer les actes de violence sexuelle et sexiste dans les situations

d'urgence humanitaire. Nous avons également renforcé le rôle des femmes dans l'action humanitaire, soulignant l'importance de les inclure dans les processus de prise de décisions à tous les niveaux.

Troisièmement, le projet de résolution de cette année fournit une plateforme plus solide pour la réforme humanitaire, le financement humanitaire et l'efficacité de la coopération, soulignant les responsabilités des bailleurs de fonds comme des acteurs humanitaires. Il reflète aussi l'interdépendance et le caractère crucial des partenariats entre les différents aspects de l'aide humanitaire. Il souligne l'importance des acteurs locaux, des efforts et des liens nationaux avec le secteur du développement visant à répondre aux besoins humanitaires à long terme.

Grâce à ces améliorations et à d'autres, nous avons collectivement fait un pas en avant vers un système d'intervention humanitaire plus solide, plus efficace et plus inclusif. Nous comptons maintenant sur l'ONU et ses États Membres – à savoir nous – pour mettre en œuvre ces changements importants. Je note avec satisfaction que le nombre des auteurs a augmenté de manière significative par rapport aux années précédentes, avec un fort appui inter-régional aux questions et objectifs importants que nous avons soulignés dans ce projet de résolution omnibus.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier et féliciter chaleureusement les délégations de leur engagement actif et constructif en faveur du projet de résolution de cette année, et de l'appui qu'elles lui ont accordé en le parrainant. Je voudrais adresser mes remerciements à tous les experts humanitaires présents dans la salle pour leur excellent travail, et je remercie en particulier ma propre experte, la conseillère Ola Sohlström, de son excellente coordination du projet de résolution. Nous attendons avec intérêt son adoption officielle par consensus tout à l'heure.

Le projet de résolution renforcé, que je suis fier de présenter ici aujourd'hui, est le fruit du dévouement commun de nombreux États Membres actifs, petits et grands, de pays fournisseurs et de pays bénéficiaires d'aide humanitaire, de pays victimes de catastrophes, de pays ayant tiré les enseignements sur la façon de les éviter, de pays ayant pâti de crises qui ont contraint une partie de leur population à fuir, et de pays accueillant généreusement ceux qui ont besoin d'abri. Cette appropriation large et diversifiée montre la vraie nature mondiale de la solidarité humanitaire. C'est par notre action collective et notre appui permanent à ces réformes

que nous réussissons à améliorer le système humanitaire mondial et, au bout du compte, à fournir des secours à ceux qui en ont le plus besoin.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Thaïlande qui va présenter le projet de résolution A/71/L.33.

**M<sup>me</sup> Jariyadham** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le projet de résolution intitulé « Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement », tel que contenu dans le document A/71/L.33.

Alors que nous présentons le projet de résolution de nouveau cette année, le Groupe des 77 et la Chine continuent de réaffirmer l'importance de la coopération internationale s'agissant d'aider les pays et les populations touchés par les catastrophes naturelles, conformément à la résolution 46/182 et aux principes directeurs pour le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par le système des Nations Unies, tout en sachant que c'est à l'État sinistré qu'il incombe au premier chef de lancer, d'organiser, de coordonner et d'exécuter les activités d'aide humanitaire sur son territoire.

De nouveaux éléments ont été ajoutés au texte de cette année afin de renforcer l'essence du projet de résolution, en particulier pour mobiliser un appui au renforcement des capacités de résilience des États et des communautés sinistrés, ainsi qu'à l'accélération de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Il vise aussi à promouvoir la participation inclusive et la non-discrimination, et à renforcer le leadership de personnes se trouvant dans des situations vulnérables, en particulier les femmes et les personnes handicapées, sachant qu'elles sont souvent touchées de façon disproportionnée par les situations d'urgence humanitaire et que leur accès à l'assistance humanitaire pour répondre à leurs besoins différents est réduit.

Pour terminer, le Groupe des 77 et la Chine voudraient remercier le représentant du Maroc d'avoir coordonné avec succès les négociations sur le projet de résolution. Nous apprécions aussi l'esprit constructif et l'appui inestimable dont ont fait montre tous les États Membres afin d'aboutir à ce texte final. Nous espérons que le projet de résolution sera adopté par consensus

encore une fois à cette soixante et onzième session de l'Assemblée générale.

**M. Puchkov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le sujet de ma déclaration aujourd'hui est le rôle croissant joué par la Russie dans l'aide humanitaire d'urgence du système des Nations Unies et les perspectives actuelles de son développement.

En ce XXI<sup>e</sup> siècle, l'humanité fait face à des menaces majeures de nature mondiale. Le nombre et l'ampleur des catastrophes naturelles – séismes, inondations, tsunamis, éruptions volcaniques, ouragans, sécheresses, incendies de forêts et autres – vont en augmentant. Les changements climatiques dans le monde, les problèmes écologiques, l'urbanisation et les infrastructures vieillissantes exacerbent ces tendances négatives et, par conséquent, les pertes sont plus importantes et les moyens de subsistance des populations s'en trouvent affectés dans de larges pans de territoires. L'accroissement des risques dus à l'homme causent des accidents très graves. L'introduction de la technologie numérique et des communications modernes dans nos vies pose des risques supplémentaires. De plus en plus de régions sont aux prises avec la menace terroriste mondiale, les conflits armés s'intensifient et l'extrémisme se propage, ce qui entraîne de larges flux migratoires et provoque des crises humanitaires aux répercussions lourdes.

L'expérience pratique démontre que les effets des grandes catastrophes peuvent être d'une ampleur telle que même les pays les plus développés ont du mal à y faire face efficacement et rapidement seuls, d'où l'importance de moderniser le système international d'intervention d'urgence dans les situations de catastrophes humanitaires. La Fédération de Russie est ouverte sur le monde. Nous sommes disposés à améliorer les relations avec d'autres États sur une base de confiance et de respect, dans le cadre de partenariats égaux fondés sur l'entraide.

La Russie sait qu'il importe d'avoir un système international juste, basé sur des règles collectives afin de pouvoir régler les problèmes du monde ensemble, conformément aux normes du droit international, l'ONU y jouant un rôle de coordination central. La coopération internationale en matière de prévention des situations d'urgence, des incendies et des catastrophes favorise le rapprochement des peuples et permet de normaliser et d'harmoniser les relations entre les pays. Cela permet d'établir des relations de bon voisinage entre les

États et de promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable.

Le Président de la Russie, M. Vladimir Vladimirovich Poutine, a décidé de renforcer le potentiel de notre pays en matière de prévention des situations d'urgence. Le Ministère des situations d'urgence est à la tête de ces efforts et se charge de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique publique pour protéger et sécuriser les moyens de subsistance des populations aux niveaux fédéral, régional et local.

Le Ministère dispose d'importants moyens, notamment des services de lutte contre les incendies, des mécanismes multidimensionnels et multifonctions clairs qui peuvent travailler de façon indépendante durant une longue période de temps et s'attaquer à plusieurs problèmes en même temps, comme secourir les personnes, éteindre des incendies, répondre à des situations d'urgence et fournir une assistance aux victimes, capacités qui peuvent aussi être déployées partout en Russie et même ailleurs dans le monde. Notre ministère a son propre avion polyvalent qui peut rapidement déployer des secouristes, des médecins, du matériel et des fournitures humanitaires, non seulement à travers l'immense étendue de la Russie, mais aussi partout dans le monde. Cela permet de lutter efficacement contre les incendies de forêt et de répondre aux urgences les plus complexes.

À l'heure actuelle, les unités relevant du Ministère russe des situations d'urgence sont les seules au monde à avoir été certifiées par le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage (INSARAG) en tant qu'équipes de recherche et de sauvetage répondant aux normes internationales les plus élevées, et par l'Organisation mondiale de la Santé au titre de la réponse internationale dans la catégorie des hôpitaux de campagne et des équipes médicales d'urgence.

Ces dernières années, les secouristes russes ont mené plus de 450 opérations internationales, dont 300 initiatives majeures répondant aux besoins de la communauté humanitaire internationale. Au cours de ces opérations, nous avons travaillé avec des sauveteurs et des spécialistes de la gestion des crises de presque tous les pays du monde. Des millions de personnes dans des zones sinistrées ont reçu une assistance pratique de la part de sauveteurs russes. Rien que cette année, le Ministère russe des situations d'urgence a réalisé plus de 40 opérations humanitaires internationales, aidant plus de 10 pays de différentes régions du monde

et fournissant une aide d'urgence à des millions de personnes victimes de catastrophes de toutes sortes. Ces dernières années, le Ministère a mené des opérations humanitaires et de secours en Afghanistan, en Israël, en Italie, en Inde, en Indonésie, en Iran, en Iraq, au Yémen, en République populaire démocratique de Corée, au Liban, en Macédoine, au Népal, au Pakistan, au Portugal et dans de nombreux autres pays du monde.

La Russie accepte l'aide internationale pour faire face aux conséquences de tremblements de terre dévastateurs et d'inondations catastrophiques et pour lutter contre les feux de forêt sur son territoire. Cela nous a permis d'acquérir une précieuse expérience, de tirer les conclusions qui s'imposent, de moderniser les forces de secours russes et d'adopter un plan de développement de ces forces pour la période allant jusqu'en 2020 et au-delà.

En outre, la Russie est un donateur fiable au Fonds central des Nations Unies pour les interventions d'urgence. Notre contribution annuelle totale s'élève à plus de 10 millions de dollars. Nous détachons des experts auprès de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe. Nous parrainons la préparation et la participation d'experts de pays en développement aux missions sur le terrain. Notre ministère des situations d'urgence encourage activement l'emploi de la méthodologie de l'INSARAG dans l'ensemble de la Communauté d'États indépendants. Nous mettons en œuvre des projets visant à renforcer les capacités de l'Organisation mondiale de la Santé dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence.

La Fédération de Russie est en train de devenir l'un des plus importants bailleurs de fonds du Programme alimentaire mondial, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Nous coopérons également étroitement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Notre ministère des situations d'urgence est un partenaire stratégique de l'Organisation internationale de protection civile, et nous jouons un rôle important dans son renforcement et son développement. Rien qu'au cours des trois dernières années, la Russie, par l'intermédiaire d'organisations internationales, a versé plus de 250 millions de dollars pour gérer les répercussions des crises humanitaires et pour fournir une aide alimentaire et médicale d'urgence ainsi que d'autres types d'aide aux victimes. Nous entendons

poursuivre ces activités. Le Ministère partage activement les meilleures pratiques en matière de gestion et de prévention des situations d'urgence avec nos partenaires de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, les pays du groupe BRICS, et la Coopération économique Asie-Pacifique, entre autres.

Nous appuyons l'adoption par l'Assemblée générale du projet de résolution intitulé « Conséquences durables de la catastrophe de Tchernobyl ». La Russie poursuivra ses efforts en faveur du développement socioéconomique des zones touchées par les retombées radioactives. Nous continuerons d'apporter une assistance concrète aux victimes et à mettre en commun les meilleures pratiques dans le domaine de l'élimination des conséquences de catastrophes similaires dues à l'homme.

Le Président Vladimir Poutine, prenant la parole à cette tribune, en septembre 2015, a souligné que la communauté internationale devait fournir une aide multiforme aux « pays en difficulté » (A/70/PV.13, p. 29). Mais il a souligné que « toute aide aux États souverains ne doit pas être imposée, mais proposée, et ce dans le strict respect de la Charte des Nations Unies » (*ibid.*). Il a dit que « [l]a Russie croit en l'énorme potentiel de l'ONU » (*ibid.*, p. 30) et a appelé à un leadership axé sur des valeurs communes et au regroupement des efforts pour résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

La Fédération de Russie est disposée à participer activement aux efforts pour mettre au point un système international d'intervention humanitaire d'urgence sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, nous proposons que les points suivants soient pris en compte.

Premièrement, la Russie est favorable à l'idée de renforcer et d'étendre le rôle central de coordination de l'ONU dans les activités humanitaires internationales. Dans le même temps, nous devons préserver les principes fondamentaux d'humanité, de neutralité, d'impartialité, d'indépendance, de respect de la souveraineté et de consentement des États bénéficiaires. Ce sont là des idéaux universels qui rassemblent tous les pays du monde. Nous pensons que la mise en œuvre cohérente du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) doit être un élément clef pour renforcer le système humanitaire international.

Deuxièmement, la Fédération de Russie propose l'élaboration d'un nouveau modèle économique pour la

fourniture de l'aide humanitaire internationale. Nous pensons que ce modèle doit se fonder sur le principe selon lequel les pays qui attisent les conflits doivent assumer la responsabilité première, y compris financière, de porter secours aux réfugiés et aux personnes déplacées de force et d'aider toutes les institutions sociales à reprendre leurs activités.

Nous devons également réduire les dépenses administratives. Aujourd'hui, la part de ces dépenses dans le budget des projets humanitaires des organisations internationales peut atteindre 70 %. Il se trouve dès lors que la communauté internationale des donateurs nourrit principalement, non pas des populations affamées, mais des organisations caritatives. Le besoin d'aide humanitaire internationale a plus que sextuplé au cours des 10 dernières années. Les dépenses pour la lutte contre les catastrophes naturelles ne représentent pas plus de 5 % du budget humanitaire international. Tous les autres besoins concernent des conflits et des crises prolongées, qui ont alimenté la montée du terrorisme et de l'extrémisme et provoqué des flux migratoires massifs. Nous pensons que le règlement et la prévention des conflits à un stade précoce constituent le principal moyen de réduire le fardeau qui pèse sur le système humanitaire international.

Troisièmement, le Ministère russe des situations d'urgence propose que des mesures supplémentaires soient prises pour améliorer la qualité de l'aide internationale. Nous devons fournir une assistance ciblée et accélérer notre réponse, car elle a une incidence directe sur l'efficacité de l'aide. Nous devons donner aux unités d'intervention de la communauté internationale un maximum d'autonomie pour réduire ainsi la charge qui pèse sur les États touchés; c'est pourquoi il faut intégrer l'assistance internationale dans les efforts nationaux qui sont mis en œuvre pour gérer les conséquences des catastrophes. Nous devons être prêts à résoudre toute une série de problèmes humanitaires et à atteindre l'objectif ultime, qui est de sauver des vies humaines, rétablir les moyens de subsistance et alléger les souffrances humaines. À cet égard, le Ministère estime que le travail d'établissement de normes minimales uniformes et de certification internationale des unités d'intervention, notamment par l'INSARAG et l'Organisation mondiale de la Santé, revêt une importance croissante et présente de bonnes perspectives.

Cette année, la Russie a certifié une nouvelle unité sibérienne de recherche et de sauvetage et deux hôpitaux

de campagne. Nous avons l'intention de poursuivre cet effort en Extrême-Orient, sous les auspices de l'ONU, notamment en apportant une assistance à la préparation et à la réalisation de la certification internationale des unités de sauvetage et médicales d'autres pays. Nos collègues sauveteurs sont invités à participer activement à ce travail.

Nous devons satisfaire la demande sociale croissante pour répondre aux besoins élémentaires des populations touchées. Les réfugiés et les personnes déplacées doivent également bénéficier de conditions d'hébergement adéquates, y compris l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'élimination des déchets ménagers, ainsi que d'autres formes d'assistance pour répondre à leurs besoins et plus particulièrement à ceux des enfants, des femmes et des personnes âgées. Ces approches permettront d'établir à long terme, sous les auspices de l'ONU, une capacité solide de réponse internationale efficace sur la base de modules de haute technologie autonomes dans différents domaines qui peuvent être facilement intégrés les uns avec les autres et avec les efforts nationaux des États touchés.

Quatrièmement, la Fédération de Russie juge nécessaire d'intensifier les efforts visant à améliorer les cadres normatifs, juridiques et contractuels internationaux. Cela permettrait de dépêcher rapidement dans les zones de catastrophe des groupes internationaux d'intervention agréés de l'Organisation des Nations Unies et des fournitures humanitaires. Ces cadres doivent porter sur l'aide humanitaire fournie sous les auspices de l'ONU, y compris un consentement rapide pour les permis opérationnels relatifs aux survols d'aéronefs, les voyages sans visa du personnel d'urgence et d'autres spécialistes, des procédures douanières simplifiées et l'entrée sans entrave d'équipes cynophiles, de matériel et de médicaments. Nous proposons la création d'un groupe spécial d'experts des Nations Unies pour l'élaboration de tels documents.

Cinquièmement, le Ministère russe des situations d'urgence propose que l'assistance soit organisée pour les pays en développement, afin de renforcer leurs équipes nationales de secours et de lutte contre l'incendie et leurs services de protection civile. Nous devons renforcer leurs capacités de gérer de façon indépendante leurs propres grandes situations d'urgence et autres catastrophes, en particulier aux étapes initiales. Au lieu d'essayer de subvenir aux besoins des millions de réfugiés en Europe, nous devons créer des possibilités pour qu'ils puissent rester chez eux,

ou au moins dans des zones où le milieu culturel et les conditions sociales et climatiques sont similaires à ceux qu'ils ont quittés. Il est particulièrement important pour les pays en développement de reconnaître leur rôle. Ils ne doivent pas être des bénéficiaires passifs de l'aide internationale, mais doivent participer activement à ces processus.

Nous devons développer les capacités d'intervention en cas d'urgence, mais nous devons également améliorer les mécanismes de prévention des catastrophes. Nous pensons que les programmes d'assurance risques et l'introduction de mécanismes nouveaux et modernes d'alerte et de prévention pour les situations d'urgence, les incendies et autres catastrophes, et aussi de gestion des risques y relatifs, sont très prometteurs. Nous devons accorder davantage d'attention à la sensibilisation dans l'enseignement public, en accordant une attention particulière aux enfants, aux femmes, et aux personnes qui travaillent dans des lieux potentiellement dangereux, afin que les personnes soient formées pour faire face aux situations d'urgence et aux catastrophes, et qu'une culture privilégiant des moyens d'existence sains et sûrs s'instaure.

Sixièmement, la Russie considère qu'il est nécessaire de perfectionner la coordination de l'aide internationale. À cet égard, la Fédération de Russie a présenté une initiative visant à ce que les centres de crise nationaux et régionaux qui participent aux opérations humanitaires internationales se rassemblent au sein d'un seul réseau mondial et élaborent des normes opérationnelles harmonisées. Nous pensons qu'un tel réseau permettrait une coopération plus efficace pour les échanges d'informations et leur analyse, en particulier pendant les premières heures et les premiers jours qui suivent la survenue d'une grande catastrophe. Cela serait important pour déterminer les besoins d'aide internationale et également pour améliorer la qualité et la rapidité de la prise de décisions, aussi bien dans les pays ayant besoin d'assistance que dans ceux qui la fournissent dans les zones de catastrophe.

Dans ce contexte, le Ministère russe des situations d'urgence a mis en place un réseau national qui rassemble plus de 90 centres de crise et plus de 2000 organisations engagées dans la surveillance et la prévision des situations d'urgence, des incendies de forêt et d'autres catastrophes. Nous renforçons les capacités techniques du Centre national russe de gestion des crises. Son organigramme est en train d'être

simplifié. Le réseau global de centres de crise pour la coordination de l'aide humanitaire dans l'ensemble de la Communauté d'États indépendants a établi des relations de travail efficaces avec les services d'urgence des États frontaliers, ainsi qu'avec les centres de coordination des pays de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, de l'Union européenne et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Le Centre international de surveillance et de coordination de l'Organisation internationale de protection civile et le Centre de coordination des secours d'urgence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) ont été mis en place et fonctionnent avec un appui technique et financier de la Russie. Nous devons mettre en œuvre d'autres initiatives sous la direction de l'Organisation des Nations Unies. En tant que première mesure concrète, nous proposons qu'un groupe de travail soit établi, sous les auspices de l'OCHA, afin d'élaborer des protocoles uniques pour l'échange d'informations, les normes minimales et l'homologation des centres de crise, comme l'a fait le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, en vue d'une intégration dans le réseau mondial. La participation des grandes puissances mondiales aux activités de ce groupe de travail aidera à promouvoir l'échange des meilleures pratiques, à peaufiner l'ensemble du système pour un tel échange, à répartir efficacement les rôles entre les grands centres de crise et à améliorer la synergie entre les efforts.

Ces dernières années, le rôle de la Fédération de Russie dans le système international de fourniture d'aide d'urgence a considérablement augmenté. La Russie a l'intention de continuer à renforcer ses capacités dans ce domaine et de promouvoir sa participation dans les opérations et projets humanitaires internationaux, principalement ceux exécutés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons que notre action humanitaire aidera à susciter l'espoir et la confiance en l'avenir simples citoyens qui vivent dans les divers continents. Cela fera de notre monde un endroit meilleur, plus agréable, plus sûr et plus bienveillant.

Selon nous, du fait de l'ampleur des problèmes humanitaires actuels, le rôle de coordination de l'Organisation des Nations Unies doit être sensiblement renforcé et les différents efforts – y compris ceux de toutes les institutions d'État et associations civiques des pays développés et autres – doivent se conjuguer. Nous avons aussi besoin que de toutes les institutions civiques et organisations bénévoles participent activement

à ces efforts. Ce n'est que grâce à une coopération internationale étroite que nous pourrons nous attaquer avec succès aux grands problèmes mondiaux auxquels nous sommes confrontés, s'agissant des interventions humanitaires internationales d'urgence.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

**M. Vale de Almeida** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

De nos jours, l'ampleur de la souffrance humaine est plus grande qu'à aucun autre moment depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Actuellement, 130 millions de personnes dépendent de l'aide humanitaire pour leur survie et leur protection face aux conflits et aux catastrophes; plus de 65 millions de personnes ont été déplacées, ayant fui la violence ou la persécution – le chiffre le plus élevé depuis la Seconde Guerre mondiale; la moitié des déplacés sont des enfants.

En ce moment, les conflits armés déchirent de vastes régions du monde. Des millions de personnes sont exposées à la violence et manquent d'eau, de vivres, d'abris et de services de santé. Des millions d'enfants sont déscolarisés. Le droit international humanitaire est de plus en plus ignoré par les parties aux conflits. Des hôpitaux sont attaqués, et des malades, des médecins, des infirmiers et des travailleurs humanitaires sont pris pour cible et, souvent, tués. Les catastrophes naturelles continuent de causer d'importantes pertes humaines et économiques. Depuis 2008, 26,4 millions de personnes par an, en moyenne, ont été déplacées par des catastrophes provoquées par des phénomènes naturels.

Les crises humanitaires sont aujourd'hui un phénomène mondial. Non seulement elles touchent un grand nombre de personnes, mais leurs répercussions sont ressenties bien au-delà des limites des zones affectées. Elles durent aussi beaucoup plus longtemps, ce qui signifie qu'il ne suffit pas d'apporter aux populations des denrées alimentaires, des abris et une aide médicale; nous devons également apporter des

emplois, des écoles et de l'espoir. Le fossé entre les besoins humanitaires et les ressources et capacités d'intervention continue de se creuser. À l'heure actuelle, le monde dépense environ 25 milliards de dollars pour fournir une aide salvatrice à des millions de personnes qui ont tout perdu dans des guerres ou des catastrophes naturelles. Bien que ce montant soit 12 fois plus grand qu'il y a 15 ans, jamais la générosité n'a si peu suffi. Ces dernières années, les conflits et les catastrophes naturelles ont entraîné une augmentation rapide du nombre de personnes dans le besoin, et on estime à 15 milliards de dollars le déficit de financement pour l'action humanitaire.

L'Union européenne et ses États membres sont déterminés à prendre leur part de la responsabilité partagée qui incombe à la communauté internationale pour ce qui est de sauver des vies, soulager les souffrances et préserver la dignité humaine. Ces derniers mois, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont réalisé de grands progrès à Sendai, Addis-Abeba, New York et Paris, ainsi qu'à Istanbul, où a eu lieu le premier Sommet mondial sur l'action humanitaire. Des engagements importants ont été pris par toutes les parties prenantes compétentes. Le moment est maintenant venu de transformer les paroles en actes et de mettre en œuvre ces engagements.

L'Union européenne et ses États membres se félicitent de la vision puissante énoncée dans le Programme d'action pour l'humanité du Secrétaire général (A/70/709), qu'il s'agit à présent de promouvoir afin qu'elle produise des résultats concrets dans un certain nombre de domaines clefs. Nous réaffirmons notre attachement aux principes humanitaires que sont l'humanité, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance, ainsi que notre engagement à prévenir la politisation et l'instrumentalisation de l'aide humanitaire. L'action humanitaire ne saurait se substituer à l'action politique. Le respect du droit international humanitaire, notamment la préservation de l'accès humanitaire et la lutte contre l'impunité des auteurs de violations, doit être en tête des priorités internationales.

Protéger les civils et les travailleurs humanitaires est aujourd'hui, plus que jamais, une priorité. La communauté internationale tout entière doit dénoncer et systématiquement condamner les violations du droit international humanitaire. Les violations graves du droit international humanitaire provoquent d'intolérables souffrances humaines et aggravent les crises humanitaires. Lorsqu'une action humanitaire

fondée sur des principes est respectée par toutes les parties à un conflit, les travailleurs humanitaires sont en mesure d'agir même dans les théâtres de guerre les plus tendus, les plus dangereux et les plus instables. Mais lorsque le droit international humanitaire et une action humanitaire fondée sur des principes ne sont pas respectés, alors les populations sont abandonnées, la notion de protection est galvaudée et l'humanité est bafouée.

L'Union européenne et ses États membres continueront de plaider avec constance et énergie pour le respect du droit international, y compris le droit international humanitaire, le droit international des réfugiés et le droit international des droits de l'homme. Toutes les parties à un conflit armé doivent respecter le droit international humanitaire, notamment les principes de discrimination, de proportionnalité et de précaution, comme le reflète également le droit international coutumier. Et dans les cas de violations graves du droit international humanitaire, l'application du principe de responsabilité est de la plus haute importance. Des enquêtes complètes, rapides, impartiales et efficaces sont nécessaires, y compris en faisant appel à la Cour pénale internationale en tant qu'instance de dernier recours.

Nous devons poursuivre nos efforts pour veiller à ce que l'aide soit plus efficace et utilisée de façon plus responsable à l'égard de ceux auxquels elle est destinée. L'Union européenne et ses États membres réaffirment leur engagement constant à placer l'être humain au centre de leur action humanitaire. Nous devons œuvrer de concert pour faire en sorte que le programme d'action pour la protection humanitaire et les mesures connexes bénéficient véritablement aux populations les plus vulnérables et qui en ont le plus besoin. Les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées sont excessivement vulnérables aux effets des catastrophes et des conflits. Les opérations humanitaires doivent prendre en compte leurs besoins et leurs capacités spécifiques et les impliquer tout au long du cycle d'intervention.

Par ailleurs, il convient de renforcer nettement l'efficacité de l'aide humanitaire et du système humanitaire dans son ensemble, sur la base d'améliorations apportées par tous les acteurs, y compris les donateurs et les opérateurs. Il ne s'agit pas d'économiser de l'argent, mais de sauver des vies avec dignité et de gagner en efficacité. Les donateurs ne doivent pas se contenter de donner davantage, mais

doivent donner mieux, avec davantage de souplesse, en assurant une plus grande prévisibilité de l'aide et en réduisant autant que possible les obstacles administratifs. En retour, les organisations humanitaires doivent se montrer plus transparentes et plus attentives aux coûts, en recourant aux modalités d'aide les meilleures et les plus efficaces et en comprenant les avantages comparatifs des organismes d'exécution locaux, nationaux et internationaux s'agissant de la fourniture de services.

Il doit y avoir une cohérence et une coopération entre la programmation et le financement de l'aide humanitaire et du développement, conformément à leurs mandats respectifs, en vue d'obtenir des résultats communs en matière de réduction des besoins et des vulnérabilités sur plusieurs années, sur la base d'une compréhension commune du contexte des atouts opérationnels et des processus de planification et de programmation de chaque acteur.

Enfin et surtout, nous devons continuer à œuvrer à réduire les besoins humanitaires. Le meilleur moyen de faire face à des besoins humanitaires croissants est de s'attaquer à leurs causes profondes. Cela exige que les autorités politiques mondiales, au plus haut niveau, soient fermement déterminées à prévenir et à régler les conflits. Nous ne devons pas oublier que l'aide humanitaire ne pourra jamais apporter de solution à une crise. Nous exhortons la communauté internationale à rechercher des solutions politiques pour mettre un terme aux conflits en cours, car c'est le seul moyen de mettre fin à la souffrance humaine qui y est associée.

Il faut également investir davantage dans la réduction des risques de catastrophe, en particulier au sein des communautés et pays les plus vulnérables, en intégrant les dernières avancées scientifiques afin d'améliorer la préparation et les interventions. Nous devons poursuivre les efforts visant à renforcer la résilience, comme le soulignent le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les engagements du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

Collectivement, l'Union européenne et ses États membres restent le plus grand donateur d'aide humanitaire au monde. La solidarité dont nos citoyens font preuve vis-à-vis des populations dans le besoin a résisté aux difficultés économiques dans la majeure partie de l'Europe. Elle est encore une fois mise à l'épreuve par la crise des migrants et des réfugiés. Nous restons déterminés à assurer la protection de ceux qui

fuient les persécutions dont ils sont victimes chez eux. Nous avons augmenté les ressources allouées à l'aide humanitaire et à la protection des civils pour répondre aux besoins croissants des réfugiés. Nous continuerons de renforcer notre aide humanitaire aux populations touchées dans des pays tiers, en nous fondant uniquement sur leurs besoins et leurs vulnérabilités. L'objectif de notre aide humanitaire est de sauver des vies et d'atténuer la souffrance, où que ce soit. Nous continuerons de jouer notre rôle dans le respect de nos principes, et nous comptons sur les autres pour continuer ou commencer à faire de même.

*M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique), Vice-Président, assume la présidence.*

Les problèmes auxquels est actuellement confrontée la communauté humanitaire sont énormes. En tant qu'Assemblée générale, nous devons contribuer à ses travaux par l'entremise des projets de résolution que nous allons adopter aujourd'hui, en renforçant encore le cadre adopté pour l'action humanitaire grâce au projet de résolution A/71/L.32, qui fait suite à la résolution 46/182, et qui a été présenté et facilité avec brio – dans des circonstances parfois difficiles – par la Suède, l'un de nos États membres; en rappelant fermement la nécessité d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et du personnel des Nations Unies grâce au projet de résolution A/71/L.34, présenté par la Slovaquie au nom des 28 États membres de l'Union européenne; et en améliorant les mesures visant à remédier aux conséquences des catastrophes naturelles grâce au projet de résolution A/71/L.33, qui a été présenté par la Thaïlande au nom du Groupe des 77 et de la Chine et a été brillamment facilité par le Maroc. Nous remercions M. Skoog et M. Hilale pour leurs remarquables services.

Je tiens à souligner que ces résolutions, de même que les autres résolutions relatives à l'action humanitaire adoptées par l'Assemblée générale aujourd'hui, ont été et doivent continuer à être véritablement consensuelles, en témoignage de notre humanité partagée. Vingt-cinq ans après l'adoption de la résolution 46/182 par l'Assemblée, il est plus nécessaire que jamais que nous parlions d'une seule voix. Dans cet esprit, les facilitateurs ont fait tout leur possible pour réunir un accord de bonne foi et en toute transparence autour de résolutions exprimant nos vues communes. Nous devons appuyer cet effort. Nous le devons aux personnes qui dépendent de l'aide humanitaire. Nous le devons aux personnes qui risquent leur vie chaque jour pour en sauver d'autres. Elles

ont besoin de l'appui collectif, sans équivoque et sans réserve de l'Assemblée générale tout entière.

**Le Président par intérim** : Avant de donner la parole au prochain orateur, je donne la parole au représentant de la Grèce pour une motion d'ordre.

**M. Christodoulidis** (Grèce) (*parle en anglais*) : S'agissant de la manière dont le représentant de la Fédération de Russie s'est référé à l'ex-République yougoslave de Macédoine, ma délégation tient à rappeler à l'Assemblée que, conformément à la résolution 817 (1993) du Conseil de sécurité et à la résolution 47/225 de l'Assemblée générale, en date du 27 avril 1993, ce pays est provisoirement désigné, à toutes fins utiles à l'Organisation, sous le nom d'« ex-République yougoslave de Macédoine », en attendant que soit réglée la divergence qui a surgi au sujet de son nom.

**M. Ismail** (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) : le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, Singapour, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande, le Viet Nam et mon propre pays, le Brunéi Darussalam.

Nous voudrions remercier le Secrétaire général de son rapport exhaustif qui décrit les besoins actuels en matière d'aide humanitaire, contient des recommandations importantes et propose la voie à suivre pour faire face aux nombreuses crises auxquelles le monde est confronté de nos jours. Nous constatons avec préoccupation que le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance a augmenté. Ces malheureuses victimes des circonstances ont plus que jamais besoin de notre aide.

La région de l'ASEAN n'a pas été épargnée par les catastrophes et par conséquent, la gestion des catastrophes demeure une priorité importante pour nous. Au Sommet de l'ASEAN qui s'est tenu récemment au Laos, les dirigeants de l'ASEAN ont adopté une Déclaration sur le thème « One ASEAN, One Response : ASEAN Responding to Disasters as One in the Region and Outside the Region » (Une ASEAN, une action : unité d'action de l'ASEAN face aux catastrophes dans la région et en dehors). L'objectif visé est d'intervenir plus rapidement, de mobiliser davantage de ressources et de renforcer la coordination en vue de pouvoir mener collectivement des interventions régionales face aux

catastrophes. Étant donné que sa mise en œuvre se fonde sur l'Accord de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence, la Déclaration confirme le rôle du Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN pour la gestion des catastrophes en tant qu'organisme régional principal de coordination de l'ASEAN pour la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence et celui de l'équipe d'intervention d'urgence et d'évaluation de l'ASEAN en tant que mécanisme officiel de l'Association pour les interventions en cas d'urgence.

La Déclaration « One ASEAN, One Response » de l'ASEAN sur les interventions en cas de catastrophe a été récemment mise en pratique au cours d'un exercice régional de simulation théorique d'intervention rapide en cas de catastrophe, organisé conjointement par le Brunéi Darussalam et le Centre d'aide humanitaire de l'ASEAN. Cet exercice a permis de tester les capacités de communication de l'ASEAN sur la base de la procédure opérationnelle permanente de l'ASEAN pour les moyens régionaux en attente, ainsi que la coordination des opérations de secours en cas de catastrophe et des interventions d'urgence menées conjointement. Dans le cadre de cet exercice, nous avons également testé la coordination entre les organismes sectoriels de l'ASEAN et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), ce qui a permis de tirer des enseignements précieux en ce qui concerne l'interopérabilité entre le pays hôte et les acteurs internationaux.

En ce qui concerne les autres aspects de l'action humanitaire de l'ASEAN, au cours de cette année, nous avons inauguré à Phnom Penh le Centre régional de lutte antimines de l'ASEAN, qui servira de centre régional d'excellence pour le partage des connaissances et des pratiques exemplaires en ce qui concerne les incidences humanitaires des mines terrestres et des restes explosifs de guerre.

Ce ne sont là que quelques exemples des efforts déployés par l'ASEAN pour fournir une aide humanitaire et apporter des secours en cas de catastrophe aux personnes qui en ont besoin. Depuis qu'elles ont établi des relations fondées sur le dialogue et le partenariat en 2006, l'ASEAN et l'ONU coopèrent dans plusieurs domaines, notamment l'aide humanitaire, qui figure en bonne place dans le Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2016-2020), adopté

récemment. L'ASEAN s'est également employée à aligner ses efforts de gestion des risques de catastrophe sur les arrangements en matière de mise en œuvre, de suivi et de communication de l'information des cadres pertinents de l'ONU, y compris le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et les objectifs de développement durable.

En cette période où de nombreuses personnes souffrent à la suite de catastrophes naturelles ou de catastrophes provoquées par l'homme, l'ASEAN se félicite de l'organisation par le Secrétaire général du Sommet mondial sur l'action humanitaire les 23 et 24 mai à Istanbul, au cours duquel les États Membres ont discuté des voies et moyens de sauver des vies, d'alléger les souffrances et de faire avancer le Programme d'action pour l'humanité. Dans cette optique, l'ASEAN met tout en œuvre pour faire face aux catastrophes et a adopté une démarche programmatique et sans exclusive pour institutionnaliser la résilience en faisant participer les populations et les communautés, en investissant dans des efforts conjoints de préparation, en renforçant le rôle des organisations et des réseaux régionaux et en servant de centre de partage des connaissances et des innovations dans ce domaine à l'échelle mondiale.

À cet égard, nous nous réjouissons à la perspective de coopérer avec l'ONU dans le cadre du Plan d'action stratégique commun ASEAN/ONU en matière de gestion des catastrophes pour la période 2016-2020, pour appuyer la vision de l'ASEAN qui consiste à créer des communautés résilientes face aux catastrophes et aux phénomènes climatiques, à réduire les pertes résultant des catastrophes et à améliorer notre riposte collective face aux catastrophes humanitaires, tel qu'indiqué dans la Déclaration « One ASEAN, One Response ».

L'ASEAN reste déterminée à faire en sorte que nos efforts nationaux et régionaux continuent de compléter l'action de l'ONU, en particulier de l'OCHA, et d'y contribuer positivement. En outre, l'ASEAN continuera à mettre tout en œuvre pour renforcer et améliorer ses efforts de coordination et mieux se préparer à répondre à tous les besoins en matière d'aide humanitaire et de secours en cas de catastrophe à l'avenir.

**M. Lal** (Inde) (*parle en anglais*) : J'ai le privilège de prononcer une déclaration conjointe au nom de l'Inde et de la Suède sur la question de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe. Pour gagner du temps, je vais donner lecture de quelques extraits de notre déclaration conjointe.

L'Inde et la Suède ont établi un partenariat robuste au cours de ces dernières années, sur la base d'un ferme engagement commun en faveur du système international d'aide humanitaire. L'ampleur, la portée géographique et la fréquence des crises humanitaires appelant une assistance internationale de par le monde sont sans précédent. Leurs conséquences se font sentir partout. Le système humanitaire international n'est pas à la hauteur des défis actuels alors que les besoins humanitaires ont quadruplé, rien que ces 10 dernières années.

Les crises humanitaires peuvent avoir diverses causes, allant des catastrophes naturelles soudaines aux conflits armés – souvent des situations de guerre civile caractérisées également par des actes de terrorisme –, en passant par des pandémies. Face à ces crises, nous devons agir collectivement pour venir promptement en aide aux plus vulnérables.

La volonté collective qui s'est manifestée d'une manière sans précédent l'an dernier durant l'élaboration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques laisse espérer que la communauté internationale sera à même de relever les défis actuels, qui sont de plus en plus interdépendants et dont tout le monde subit les conséquences. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) est un effort collectif de grande envergure visant à atténuer les incidences sur les sociétés et les économies et à renforcer la résilience grâce à une coopération internationale accrue. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire organisé dans le courant de cette année a été une autre initiative importante.

Les organismes humanitaires des Nations Unies, ainsi que de nombreuses autres parties prenantes, font un travail louable pour répondre aux besoins humanitaires dans divers contextes. Cependant, il est inefficace et peu rationnel d'essayer de relever les défis humanitaires sous toutes leurs formes au moyen d'une seule et unique approche. Il convient de se pencher attentivement sur la question de la complémentarité et du renforcement de la coordination entre les divers organismes humanitaires. L'action humanitaire doit se baser sur le contexte et faire appel aux capacités locales. Le renforcement de l'influence des acteurs locaux, qui sont souvent implantés dans la société civile, présente un énorme potentiel. Nous avons été témoins de leurs contributions dévouées, et parfois héroïques, à une action humanitaire efficace et basée sur des principes.

Selon certaines estimations, le monde compte aujourd'hui plus de 20 millions de réfugiés, dont les trois quarts sont originaires de 11 pays seulement. Sept pays accueillent plus de la moitié d'entre eux. Près de 90 % de tous les réfugiés sont accueillis dans des pays en développement. Cela montre qu'il faut changer de cap et mener des réformes à l'ONU.

Lorsque les besoins humanitaires mondiaux atteignent un niveau sans précédent, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources nécessaires. Nous soulignons la nécessité d'une plus grande flexibilité afin que les acteurs humanitaires utilisent les fonds qu'ils reçoivent de manière à ce que chaque dollar soit dépensé efficacement et en fonction des besoins humanitaires. Nous demandons instamment aux nouveaux donateurs de s'associer aux efforts louables des donateurs existants. Si le financement adéquat de l'action humanitaire continue de poser un problème de taille, il importe également de mettre l'accent sur la planification à long terme afin de renforcer la résilience des pays le cas échéant. Le renforcement de la résilience réduit la nécessité de mener des interventions humanitaires à grande échelle.

Il faut également compter parmi les questions préoccupantes celles qui portent sur l'accès humanitaire et la protection des travailleurs humanitaires, ainsi que des segments les plus vulnérables de la société, notamment les femmes et les enfants. Ces questions exigent toute notre attention. Nous accueillons avec satisfaction le projet de résolution sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies (A/71/L.34), dont nous sommes saisis aujourd'hui pour adoption..

Ces derniers temps, des tentatives ont été faites de brouiller les catégories de populations touchées par des crises, telles que les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées. Toutes ces catégories de personnes sont distinctes du fait des raisons qui les ont poussées à quitter leurs foyers. Tous les cadres internationaux établis par la communauté internationale sont également adaptés aux différentes catégories, en particulier les réfugiés et les migrants. La coopération internationale est nécessaire au vu des incidences de la mobilité transfrontières de ces personnes. Les personnes déplacées sont et doivent demeurer la priorité des juridictions nationales.

Nous devons reconnaître que les crises humanitaires s'aggravent et deviennent ingérables dans des situations où le niveau de développement

est relativement faible et les capacités limitées en matière d'intervention, de gestion et de reconstruction. L'amélioration des niveaux de développement facilite invariablement la gestion des crises. En conséquence, il est dans l'intérêt de tous – notamment des acteurs qui fournissent une assistance, que ce soit dans les domaines du développement ou des secours humanitaires – d'investir dans le développement durable à tous les niveaux. Il importe de renforcer les partenariats au sein de la famille des Nations Unies pour affronter les problèmes humanitaires et de développement de manière cohérente.

L'Inde a toujours été disposée, dans la limite de ses capacités et selon ses spécificités nationales, à fournir des secours et une aide à la reconstruction en fonction des besoins et des demandes de ses amis et partenaires. Ces dernières années, l'Inde a participé à l'acheminement de secours dans un certain nombre de pays, notamment dans des pays voisins touchés par des catastrophes naturelles, tels que le Népal, Sri Lanka, les Maldives et l'Afghanistan, et des pays plus éloignés, tels que les Philippines, les Fidji, le Yémen et la Somalie. Ces efforts vont de la fourniture immédiate de matériel de secours à l'évacuation d'urgence de zones de danger d'un grand nombre de personnes de diverses nationalités. Le mois dernier, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, l'Inde a organisé la Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe à New Delhi. En août, l'Inde a également accueilli la réunion des Ministres de la gestion des catastrophes, à laquelle ont participé le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud.

La Suède reste un des premiers donateurs mondiaux dans le domaine humanitaire, et elle contribue à presque toutes les interventions humanitaires menées dans le monde. Fervent partisan d'un système d'intervention humanitaire apolitique et basé sur les besoins, la Suède est l'un des principaux donateurs de ressources de base non préaffectées aux organismes humanitaires des Nations Unies. Elle est également un acteur politique clef dans le domaine humanitaire et un défenseur engagé du droit international humanitaire et d'un accès humanitaire sans entrave. En tant que Président en exercice de l'Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence, la Suède promeut le renforcement de la protection des femmes, des filles, des garçons et des hommes dans le contexte de crises humanitaires. Elle contribue de longue date à la réforme humanitaire, et

elle est un signataire dévoué du « grand compromis » pour le financement de l'action humanitaire en vue d'améliorer l'efficacité et la transparence d'une aide humanitaire sans exclusive.

Alors que nous nous efforçons d'améliorer l'architecture humanitaire internationale, la prépondérance des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies doit être préservée. Pour que l'aide soit efficace, elle doit être fournie de manière impartiale, avec l'accord et à la demande du pays touché. Nous réaffirmons donc que la responsabilité principale de la protection et de l'aide humanitaire en temps de crise revient invariablement à l'État touché.

L'Inde et la Suède réaffirment que les principes humanitaires et le droit international humanitaire constituent la base de l'aide humanitaire. La teneur de la résolution 46/182 est l'appel à la mobilisation collective de la communauté internationale et de l'ONU face aux crises humanitaires. Nous sommes déterminés à préserver et à consolider le respect et l'application des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. L'ONU doit continuer de jouer un rôle central en dirigeant et en coordonnant les efforts de la communauté internationale afin de renforcer sa capacité à réagir rapidement et de manière économique.

Enfin, il ne faut pas oublier le cœur du sujet à l'examen : les êtres humains. Le but de l'action humanitaire est de sauver leur vie, d'alléger leur souffrance et de protéger leur dignité face aux catastrophes naturelles et à la violence. Nous appelons tous les États à respecter et honorer le droit international humanitaire et les principes humanitaires. L'Inde et la Suède restent déterminées à collaborer avec toutes les parties pour lutter contre les problèmes humanitaires mondiaux de manière efficace et globale.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en arabe*) : Nous avons pris note du rapport du Secrétaire général intitulé « Assistance au peuple palestinien » (A/71/87), qui couvre la période allant d'avril 2015 à mars 2016. Je remercie tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce rapport, qui fait la lumière sur la qualité et la quantité des services et de l'assistance fournis par les organismes et programmes des Nations Unies au peuple palestinien. Nous souscrivons en grande partie au rapport, qui

évoque l'assistance fournie par l'ONU au peuple palestinien, mais nous affirmons qu'il est nécessaire de faire la différence entre les secours apportés au peuple palestinien et les activités de développement auxquelles il aspire. L'aide est un acte purement humanitaire qui répond à des besoins ponctuels, imminents et urgents. Elle vise donc à assurer un niveau minimum de confort humain.

Le processus de développement, en revanche, est un processus cumulatif qui jette les bases de la stabilité et du développement humanitaire, social et politique et qui vise à garantir un avenir économique stable et durable dont l'objectif est la qualité de vie, et non pas le simple fait de rester en vie, comme c'est le cas actuellement. Le développement est un processus d'investissement dans l'avenir qui génère des dividendes croissants avec le temps, et dont profite la société dans son ensemble. Dans ce contexte, nous remercions sincèrement les donateurs ainsi que les organismes et programmes des Nations Unies pour l'assistance fournie au peuple palestinien en général, en particulier les Palestiniens qui vivent sous occupation israélienne.

L'économie palestinienne est plombée par des lacunes structurelles profondes du fait de l'occupation israélienne, qui dure depuis plus de 50 ans, mais aussi à cause des politiques et obstacles imposés par Israël, Puissance occupante, qui entravent le développement de l'économie palestinienne, et ce, en violation claire du paragraphe 30 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, où

« Il est demandé instamment aux États de s'abstenir d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies et qui font obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement » (*résolution 70/1, par. 30*).

Et ceci nous empêche de contrôler et de maîtriser les outils d'orientation macroéconomique. Je parle ici des politiques monétaire et financière, les deux principaux outils permettant de maîtriser et de gérer l'économie et de la faire parvenir à un point d'équilibre. Un exemple des distorsions infrastructurelles dont pâtit l'économie palestinienne déjà fragile à l'origine, et qui se répercutent négativement sur sa bonne tenue est ce qui arrive ces derniers jours au niveau des points de passage et des frontières terrestres avec le Royaume hachémite de Jordanie, qu'Israël contrôle totalement.

Depuis le 14 novembre, les douaniers israéliens sont entrés en grève ouverte, ce qui a réduit de 90 % le volume des exportations palestiniennes vers le monde extérieur. Il ne s'agit là que des pertes comptables directes, sans compter les pertes économiques, qui sont de loin plus importantes. Dans une étude sur le coût de l'occupation israélienne de la zone C menée en 2013, la Banque mondiale a estimé que si les restrictions imposées par Israël aux investissements dans cette zone – qui englobe 61 % du territoire palestinien – en termes de secteurs économiques particuliers – cela contribuerait à augmenter le produit intérieur brut de 41 % et à réduire le déficit financier de 60 %.

Nous avons décidé de mettre au point un plan de développement économique pour la période 2017-2022, durant lequel nous passerons de la phase des interventions de secours actuelles à celle d'opérations jetant les bases d'une économie réelle nous permettant d'être moins dépendants du financement des bailleurs de fonds – un plan national entièrement conforme à ce que les dirigeants de la planète ont décidé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour nous aider à mettre en œuvre ce plan avec succès, nous demandons à tous les Membres de l'Assemblée générale de se tenir à nos côtés pour veiller à ce que soient inclus dans l'ensemble des résolutions liées au Programme 2030 des termes qui traitent de notre situation particulière en tant qu'État et peuple sous occupation. Cela garantira réellement un processus de développement prometteur visant à construire un avenir meilleur et fera que personne ne sera laissé de côté.

Le situation n'est pas des plus sombres et nous continuons et continuerons à nous efforcer de surmonter tous les obstacles que nous rencontrons sur notre chemin. Durant les 23 ans qui se sont écoulés depuis la signature de l'accord de paix, nous avons réussi à mettre en place des institutions gouvernementales et locales en mesure de gérer un État moderne avec une grande compétence. Le secteur privé palestinien a réussi à construire la ville modèle de Rawabi; et le Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Ban Ki-moon, qui l'a visitée, s'est confondu en louanges. Nous avons créé un secteur bancaire qui fonctionne et assure d'excellents services aux niveaux régional et international. Nous avons aussi su gérer nos ressources en eau de façon efficace, ce qui a permis à nos produits agricoles d'arriver sur les marchés européens. S'agissant du secteur éducatif, la scolarité est gratuite jusqu'au secondaire et le taux d'analphabétisme est l'un des plus bas au monde. Le Gouvernement palestinien a pu au cours des trois dernières années accroître le

revenu national de plus de 60 % et réduire le déficit de plus de 40 %, malgré la réduction de l'aide extérieure d'environ 70 % au cours des cinq dernières années.

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) s'emploie à mener une étude économique globale couvrant les 50 années d'occupation par Israël de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est et Gaza, en vue d'évaluer les pertes économiques subies par le peuple palestinien du fait de cette occupation. À mon sens, quand la CESAO achèvera cette étude, les résultats en choqueront plus d'un. L'Assemblée générale saura alors que toutes les sommes allouées par l'Organisation internationale au peuple palestinien ne sont que la facture de l'occupation israélienne et que les opportunités ratées par le peuple palestinien du fait de cette occupation sont de loin plus importantes que l'aide qui nous est fournie par la communauté internationale. En effet, s'il était mis fin à l'occupation israélienne de notre territoire et si nous pouvions avoir accès à nos ressources économiques et les développer, nous aurions une économie forte et autonome, et nous n'aurions alors plus besoin de toute cette aide internationale.

**Mme Wilson** (Australie) (*parle en anglais*) : Chaque année, nous nous réunissons dans cette salle pour prendre note des progrès que nous avons accomplis dans le renforcement de la coordination du système humanitaire. L'Australie se félicite une fois encore de l'occasion qui lui est donnée de faire entendre sa voix et de réaffirmer son attachement aux réformes importantes générées par les différents forums en 2016, en particulier depuis le Sommet mondial sur l'action humanitaire.

Nous appuyons les efforts déployés en vue de mieux utiliser les approches en matière de développement afin d'améliorer la résilience et de réduire les besoins humanitaires. Nous encourageons aussi les efforts visant à accorder un meilleur appui aux dirigeants locaux et aux interventions nationales lorsque cela est possible, notamment par le biais d'investissements ciblés dans la préparation. Ces efforts ont été très efficaces et ont permis de réduire les pertes et les dégâts dans notre région, comme dans le cas des interventions à la suite des cyclones Winston et Pam dans le Pacifique.

Les négociations globales pour renforcer les programmes d'aide en espèces et parvenir à une planification collaborative pluriannuelle et à une meilleure hiérarchisation des besoins engendreront efficacité et efficacité, tout comme de plus importants investissements dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la prise en compte de la

problématique du handicap, l'innovation et l'engagement du secteur privé. Mais tout cela revient à rafistoler, plutôt qu'à transformer, le système d'aide humanitaire. Nous devons aller de l'avant dans notre ambition de réforme humanitaire. Nous devons adopter une approche globale pour pérenniser la paix au travers du système des Nations Unies, en particulier pour remédier aux causes profondes du conflit afin de réduire les besoins humanitaires. Il nous faut investir dans la pérennisation de la paix et la réduction des risques de catastrophe, fournir un meilleur appui aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux pays d'accueil, et lutter contre les changements climatiques si nous voulons réduire les besoins humanitaires croissants.

L'année 2016 nous a rappelé de façon cruelle que la pierre angulaire des normes et des lois internationales est menacée et ignorée, et que les civils sont en train d'en payer le prix de façon disproportionnée. Il nous faut œuvrer pour protéger le droit international et le faire respecter. L'Australie se joint au Coordonnateur des secours d'urgence, M. Stephen O'Brien, pour appeler toutes les parties à un conflit à respecter et à protéger les populations sinistrées, au nom de notre humanité fondamentale. Nous devons rappeler à toutes les parties qu'elles doivent s'acquitter de leurs obligations de protéger les civils au titre du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Le refus arbitraire et volontaire de l'accès humanitaire est une honte pour la communauté internationale et peut constituer un crime de guerre.

Nous condamnons les attaques ciblées qui vont en s'accroissant contre les travailleurs humanitaires, ceux-là mêmes qui sont déjà en train de risquer leurs vies pour en sauver d'autres. Les attaques aveugles contre les civils, les sièges et l'utilisation de la torture, du viol et de la violence sexuelle sont des crimes et bien trop souvent ce sont les femmes, les enfants et les personnes handicapées qui en sont les victimes de façon disproportionnée. Nous condamnons ces actes dans les termes les plus vifs.

L'histoire a montré à maintes reprises à quel point il est difficile de prévenir les cycles de violence en l'absence de justice. Nous devons garder cette leçon à l'esprit. L'Australie est déterminée à demander des comptes à ceux qui portent la plus lourde responsabilité pour les crimes que je viens de mentionner. La Cour pénale internationale, en tant que juridiction de dernier ressort, peut avoir un rôle essentiel à jouer à cet égard.

Le système humanitaire est remis en question sur plusieurs fronts. Face à des besoins sans précédent et des ressources limitées, nous devons réformer, faute de quoi nous courons à l'échec. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire nous a rappelé que l'être humain doit être au cœur de l'action humanitaire et que nous devons aborder de manière globale l'écosystème humanitaire, de développement et de consolidation de la paix si nous voulons répondre aux besoins humanitaires sans précédent auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Nous devons veiller à ce que les investissements consacrés à l'aide humanitaire et au développement produisent de meilleurs résultats pour la population afin de soutenir plus efficacement les communautés.

La communauté internationale a pris des engagements importants pour s'attaquer aux causes profondes des crises et des déplacements de population dans le cadre de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et des futurs pactes mondiaux (résolution 71/1), de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Durant une année qui a vu des déplacements massifs de populations dans le monde, une multiplication des catastrophes liées aux changements climatiques et la montée des inégalités, ces cadres peuvent nous aider à relever les principaux défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

Nous devons tous pouvoir nous souvenir de 2016 comme de l'année où nous avons défendu un système réformé humanitaire, un système qui place en son centre une humanité commune et que sous-tend une action de fond conjuguée à la volonté politique. Des millions de personnes qui souffrent dépendent de nous. Nous devons à présent honorer ces engagements. L'Australie se tient prête à répondre à cet appel, et nous demandons à tous les États Membres de se joindre à nous.

**M<sup>me</sup> Rodríguez Abascal** (Cuba) (*parle en espagnol*) : L'assistance humanitaire doit être fournie à la demande et avec le consentement de l'État touché, puisque ce dernier joue le rôle principal dans la coordination de toutes les activités humanitaires sur son territoire. À cet égard, Cuba reconnaît la pleine validité des principes directeurs de l'aide humanitaire approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/182. Les États Membres et l'Organisation des Nations Unies ont

pour obligation de veiller à ce que l'aide humanitaire soit fournie conformément aux principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité. C'est pourquoi nous rejetons la politique de deux poids, deux mesures qui se cache sous le noble manteau de l'action humanitaire.

La Charte des Nations Unies doit être respectée et les buts et principes qui y sont énoncés ne doivent pas être violés, dénaturés, restreints ou soumis à conditions lorsqu'une aide humanitaire est fournie. À cet égard, nous nous opposons à l'approbation de concepts qui n'ont pas fait l'objet d'un accord et dont l'ambiguïté sert à justifier des actions qui sont contraires aux principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Aux dommages humains et matériels causés par des catastrophes naturelles, nous devons ajouter les catastrophes directement causées par l'homme, telles que la faim, la pauvreté et la guerre, qui mettent des milliards de personnes de par le monde dans des situations extrêmement précaires.

Nous devons de toute urgence renforcer les programmes de coopération internationale et de transfert des ressources, des technologies et des connaissances aux pays en développement afin de renforcer leurs capacités nationales face aux situations d'urgence humanitaire. La coopération internationale doit être menée dans le respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et sans conditions préalables.

Cuba estime que l'aide humanitaire dans les situations d'urgence doit contribuer au développement durable de l'État touché. Par conséquent, elle doit également s'attaquer aux causes profondes qui limitent la capacité des pays à prévenir, à atténuer et à gérer les diverses situations d'urgence humanitaire sur leurs territoires, en particulier celles qui sont dues à l'inégalité, à un ordre économique international injuste, à la pauvreté, au sous-développement, et à l'instigation et au soutien depuis l'extérieur de conflits armés. Il est également important d'éviter que les réponses aux urgences humanitaires ne nuisent aux activités, aux programmes et aux ressources destinés au développement.

L'expérience du Gouvernement cubain et le rôle central qu'il joue dans la mise en place, l'organisation, la coordination et la fourniture d'une assistance humanitaire en cas de catastrophes naturelles sont bien connus. Notre expérience démontre la nécessité d'un système de défense civile qui intègre l'ensemble

des institutions et des ressources de la société pour la protection des personnes, de leurs biens et des infrastructures socioéconomiques. Cuba s'est employée à mettre à jour des cadres institutionnels et normatifs en vue de réduire les risques de catastrophe au niveau local, à améliorer ses systèmes d'alerte rapide nationaux et locaux et à organiser les mesures de réponse et de relèvement.

Les fruits de notre expérience sont tangibles. Malgré les importantes pertes matérielles causées par le passage récent du cyclone Matthew, notre pays déploie ses efforts de relèvement calmement et avec la fierté de n'avoir pas eu à déplorer la perte d'une seule vie humaine. Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour exprimer notre reconnaissance pour la solidarité et l'aide que nous avons reçues.

À propos de l'alinéa b) du point 69 de l'ordre du jour, ma délégation voudrait réaffirmer son appui inconditionnel aux efforts héroïques des Palestiniens dans leur lutte pour l'exercice de leur droit inaliénable à l'autodétermination. Le peuple palestinien est victime de l'une des crises humanitaires les plus longues que l'Organisation ait jamais connues et exige une attention particulière dans ce débat. Il est impératif de redoubler d'efforts pour mettre fin à l'injustice commise contre ce peuple et régler la question de la Palestine sous tous ses aspects, notamment en apportant une solution juste à la situation difficile des réfugiés.

Cuba réaffirme sa volonté de continuer d'appuyer, de façon solidaire et désintéressée, les pays touchés par des catastrophes naturelles ou d'autres situations d'urgence.

**M. Al-Malki (Qatar) (parle en arabe) :** Tout d'abord, je tiens à exprimer mes remerciements et ma gratitude au Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente réunion qui vise à mettre en évidence les efforts faits par l'ONU pour améliorer la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe, compte tenu notamment des besoins humanitaires et des souffrances qui ne cessent d'augmenter.

Ces dernières années, le monde a connu des crises prolongées, des actes de violence, des conflits armés et de nombreuses catastrophes naturelles. En 2015, 346 catastrophes naturelles ont été enregistrées, chacune faisant des milliers de victimes. Leurs répercussions ont touché des millions de personnes, d'après le rapport (A/71/395) du Secrétaire général sur le point de l'ordre du

jour dont nous sommes saisis. Les conditions complexes ont donné lieu à des souffrances humanitaires indicibles et à d'innombrables défis, comme en témoignent les niveaux sans précédent de déplacements forcés et l'accroissement du nombre de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire. Cette situation pèse lourdement sur l'ONU et tous les partenaires concernés qui s'efforcent de répondre aux problèmes humanitaires et de développement, de coordonner l'action humanitaire et de fournir une assistance, compte tenu notamment de l'absence des financements requis.

Nous voudrions saluer le rôle très important joué par le Fonds central pour les interventions d'urgence afin de répondre aux besoins humanitaires croissants. Nous saisissons cette occasion pour signaler que l'État du Qatar a contribué au Fonds, qui est l'un des outils les plus performants pour le financement humanitaire mondial. Compte tenu de la nécessité pressante de satisfaire les besoins humanitaires, qui ont atteint des niveaux sans précédent, le Sommet mondial sur l'action humanitaire, tenu à Istanbul, a revêtu une signification particulière. Ce fut une occasion idéale d'avancer dans la recherche de solutions aux crises humanitaires, à la lumière des responsabilités communes des États. À cet égard, nous appelons l'attention sur les conclusions des négociations tenues avant le Sommet, concernant une nouvelle méthode de travail où la satisfaction des besoins des personnes serait vue comme un moyen de réduire les risques.

L'État du Qatar a toujours interagi et coopéré avec la communauté internationale pour surmonter tous les obstacles sur la voie d'un monde stable et sûr, un monde qui récolte les avantages des engagements convenus au niveau international, en particulier les objectifs de développement durable et le principe de ne laisser personne de côté. Nous tenons à souligner qu'il n'y a pas d'autre solution que la coopération et l'action commune si on veut que l'humanité jouisse de l'état de droit, du respect des droits de l'homme et de la réduction des vulnérabilités et des risques. Conformément aux principes fondamentaux de notre politique intérieure et étrangère, et compte tenu de la nécessité pressante de soulager les souffrances de millions de personnes, nous avons été à l'avant-garde des États pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, par l'intermédiaire de nos efforts diplomatiques et de nos relations exemplaires – sur les plans régional et international – en vue de régler les différends de façon pacifique, en particulier dans la région arabe.

Nous coopérons avec les organismes des Nations Unies dans la bande de Gaza, car nous sommes convaincus de l'importance d'améliorer la situation humanitaire à Gaza et de réaliser la paix. Nous poursuivrons nos efforts humanitaires en faveur de la reconstruction et de l'instauration de la stabilité dans la bande de Gaza. À ce propos, plusieurs écoles financées par le Cheik Hamad ben Khalifa Al Thani ont récemment ouvert leurs portes dans la ville de Hamad, dans le sud de Gaza. Nous soulignons la nécessité de toujours faire montre d'intégrité et d'impartialité. Nous demeurerons un partenaire réellement fiable dans les efforts de secours humanitaire, en vue d'inverser les tendances inacceptables et d'améliorer les moyens de subsistance des populations dans le monde entier.

**M<sup>me</sup> Mendelson** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis tiennent à réaffirmer leur ferme appui au rôle directeur de l'Organisation des Nations Unies en matière d'aide humanitaire. On se souviendra de 2016 comme de l'année où, à l'occasion du Sommet mondial sur l'action humanitaire, de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, et du Sommet des dirigeants sur la crise mondiale des réfugiés, les États Membres et les responsables de l'action humanitaire à l'ONU ont renouvelé leur attachement à une action humanitaire efficace, efficiente et bien coordonnée.

Dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, les États Membres ont renouvelé leur engagement à protéger les réfugiés et les migrants vulnérables et à leur venir en aide en cette période de déplacements sans précédent. Nous nous félicitons que la Déclaration appelle à l'élaboration de pactes mondiaux sur les réfugiés et sur des migrations sûres, ordonnées et régulières. Toutefois, quand on fait le bilan de 2016, nous sommes également hantés par notre incapacité à mettre fin aux conflits et à atteindre les personnes dans le besoin notamment en Syrie, au Yémen, dans le bassin du lac Tchad et au Soudan du Sud. Fin 2015, 65,3 millions de personnes au total étaient déplacées à cause de la violence, des conflits ou de la persécution, contre 59,5 millions 12 mois auparavant seulement.

Dans ce contexte, l'aide humanitaire, qui nous permet de répondre aux besoins élémentaires et d'assurer la protection, et notamment d'atténuer les risques liés à la traite des êtres humains, n'a jamais été plus importante. De fait, l'exemple du régime syrien, qui continue d'empêcher des milliers de ses citoyens

d'accéder à l'assistance humanitaire, vient nous rappeler la limite de nos efforts quand le droit international humanitaire n'est pas respecté.

Les États-Unis saluent l'adoption, plus tard aujourd'hui, du projet de résolution de portée générale sur l'action humanitaire (A/71/L.32), ainsi que du projet de résolution sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire des Nations Unies (A/71/L.34) et du projet de résolution sur les catastrophes naturelles (A/71/L.33), et ils se félicitent de figurer sur la liste des coauteurs. Le texte général représente un pas en avant important car il renforce l'aptitude de la communauté humanitaire à mieux satisfaire les besoins en aide humanitaire de plus de 100 millions de personnes dans le monde. Il démontre aussi la détermination de nombreux États Membres à traduire les paroles en actes, y compris les engagements souscrits au Sommet mondial sur l'action humanitaire.

Le projet de résolution de portée générale demande à l'Organisation des Nations Unies d'améliorer la coordination humanitaire grâce à l'élaboration de plans prioritaires d'intervention humanitaire axés sur les besoins. Il appelle à accroître la transparence, à réduire les doubles emplois au sein du système et à renforcer les partenariats avec les intervenants nationaux et locaux. Par ses éléments de langage importants sur la réduction du cloisonnement entre l'aide humanitaire et les activités de développement, le texte préconise également des méthodes de travail novatrices et, pour la première fois, il souligne l'importance des efforts de l'ONU pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par des travailleurs humanitaires.

J'aimerais appeler l'attention sur le fait que le projet de résolution de portée générale est axé sur les besoins des personnes déplacées dans leur propre pays, qui représentent plus des deux tiers des personnes déplacées de force dans le monde. Le texte renouvelle l'appel lancé aux gouvernements pour qu'ils assument leur responsabilité de garantir la protection des personnes déplacées et des réfugiés, de leur apporter une assistance, de trouver des solutions durables à leur situation et de renforcer davantage les interventions internationales. Il appelle également notre attention sur l'importance de soutenir les communautés qui accueillent des personnes déplacées et des réfugiés. Le projet de résolution de portée générale réaffirme que le droit international humanitaire garantit la protection des civils dans tous les conflits armés, internationaux ou non. Nous regrettons que la Syrie ait rompu la procédure d'approbation tacite à l'issue des négociations

approfondies, inclusives et transparentes qui avaient eu lieu – négociations auxquelles la délégation syrienne a participé. Les obstructions graves de dernière minute ne sont pas conformes à l'esprit des débats ouverts et à l'esprit de compromis, qui font depuis longtemps partie intégrante des méthodes de travail de cet organe, à un moment où la Syrie a déjà perdu toute crédibilité du fait de sa campagne consistant à assiéger des villes, à bloquer l'aide humanitaire, à bombarder sans discernement des zones civiles et à utiliser des barils explosifs.

Nous saluons également la contribution vitale apportée par les projets de résolution sur la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et sur les catastrophes naturelles au dispositif d'ensemble pour l'acheminement de l'aide humanitaire. Les risques qui pèsent sur la sûreté et le bien-être des hommes et femmes courageux, en particulier les agents locaux et nationaux, qui travaillent en première ligne pour aider les personnes dans le besoin ont continué d'augmenter, et l'année 2016 a été marquée par de nombreuses attaques contre des convois de secours et des installations médicales, ainsi que par des agressions sexuelles sauvages contre des travailleurs humanitaires.

Dans ce contexte, les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour protéger les secouristes en première ligne restent cruciaux, et l'accent mis dans le projet de résolution A/71/L.34 sur la responsabilité qui incombe à toutes les parties à un conflit armé, en vertu du droit international humanitaire, d'assurer leur protection n'a jamais été plus important. Dans le même ordre d'idées, les États-Unis s'engagent une nouvelle fois, en partenariat étroit avec la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, à travailler avec les communautés touchées et la société civile pour les aider à se préparer aux catastrophes naturelles, y réagir et en réduire les risques, au moyen de notre assistance humanitaire et de notre aide au développement. Nous nous félicitons de l'adoption, plus tard aujourd'hui, du projet de résolution sur cette question.

Les États-Unis espèrent vivement travailler avec l'ONU et les États Membres en 2017 pour améliorer davantage la planification et l'assistance humanitaires et œuvrer inlassablement pour défendre le droit international humanitaire dans tous les conflits armés. Au vu des besoins financiers immenses décrits dans l'appel humanitaire mondial pour 2017, nous exhortons tous les États Membres à contribuer généreusement aux appels humanitaires de l'ONU et aux organismes des Nations Unies, ainsi qu'à d'autres organisations

humanitaires internationales clefs. Nous remercions le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, du leadership extraordinaire dont il a fait preuve sur les questions humanitaires pendant son mandat, et nous entendons bien appuyer M. António Guterres tandis qu'il s'apprête à ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire de l'Organisation, pour ce qui est d'offrir espoir, protection et assistance à ceux qui en ont besoin.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : L'entrelacs de menaces traditionnelles et non traditionnelles à la sécurité, les conflits prolongés et régionaux par endroits, les catastrophes naturelles, les changements climatiques, les crises alimentaires, les difficultés liées aux réfugiés et aux migrants, entre autres problèmes mondiaux, sont passés au premier plan ces dernières années, se traduisant par une situation humanitaire internationale globalement sombre. Il est vital que la communauté internationale soit unie, parvienne à un consensus, traite à la fois les symptômes et les causes profondes des problèmes et prenne des mesures efficaces pour faire face à cette situation humanitaire de plus en plus grave. À cet égard, la Chine tient à souligner les points suivants.

Premièrement, le respect du droit international et des normes qui régissent les relations internationales est la condition préalable fondamentale d'une aide humanitaire efficace. Cette assistance doit respecter la Charte des Nations Unies, tout en adhérant strictement aux principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité, et en préservant la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale des pays bénéficiaires. Elle doit se conformer au droit international et aux lois des pays hôtes. La communauté internationale doit s'efforcer de régler les différends par des moyens pacifiques, éviter de politiser les questions humanitaires et faire prévaloir la nature non militaire de l'aide humanitaire.

Deuxièmement, aider les pays en développement à se développer est l'un des moyens les plus sûrs de réduire les besoins en aide humanitaire. Nombre des problèmes recensés dans le monde aujourd'hui trouvent leur origine dans la pauvreté et le sous-développement et doivent être réglés, fondamentalement, par la promotion du développement. Tout en cherchant à satisfaire efficacement aux besoins humanitaires sur le court terme, la communauté internationale doit collectivement mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour réaliser le développement. Les ressources affectées à l'aide humanitaire ne doivent

pas être augmentées au détriment des ressources consacrées au développement. Les pays développés doivent s'acquitter effectivement de leurs engagements en matière d'aide publique au développement et doivent mettre un point d'honneur à accroître leur appui aux pays africains et aux pays les moins avancés dans les domaines des investissements, de la technologie et du renforcement des capacités, de manière à aider les pays en développement à s'engager sur la voie qui mène à la paix, à la stabilité, au développement et à la prospérité durables.

Troisièmement, des facteurs tels que les changements climatiques et l'insécurité alimentaire ont aggravé le risque de catastrophes naturelles et nous y ont rendus encore plus vulnérables. Dans le même temps, le développement rapide des technologies de l'information et des communications a considérablement amélioré notre capacité à prévenir les événements catastrophiques et à y réagir. En tenant pleinement compte de la situation et des besoins des pays touchés par des catastrophes, et en recourant à des moyens tels que l'intensification de l'investissement et du transfert de technologie et de savoir-faire au profit des pays en développement, et que l'amélioration de leurs infrastructures, la communauté internationale doit être en mesure d'aider effectivement les pays aux prises avec une catastrophe à renforcer leurs capacités de prise en charge des risques de catastrophe, ainsi qu'en matière de prévention, d'atténuation, de préparation et d'intervention, tout en contribuant à renforcer leur résilience.

Quatrièmement, le fonctionnement efficace du système humanitaire des Nations Unies est une garantie majeure du bon acheminement de l'aide humanitaire. Conformément à son mandat, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires doit continuer de jouer un rôle important dans la coordination de l'aide, en mettant en place et en améliorant les partenariats dirigés par les États Membres, en veillant à ce que tous les pays y participent sur un pied d'égalité et en veillant à ce que les pays en développement soient davantage représentés et entendus dans les affaires humanitaires internationales. La fourniture d'une aide humanitaire doit être fondée sur les besoins et priorités véritables des gouvernements et peuples bénéficiaires, afin de promouvoir les synergies aux niveaux national, régional et international.

La Chine attache une grande importance à l'aide humanitaire internationale et elle y participe activement. Nous avons apporté une aide humanitaire d'urgence

à des dizaines de pays au cours des dernières années et, dans la mesure où nos capacités le permettent, nous continuerons de prendre une part active à l'assistance humanitaire bilatérale et multilatérale et à contribuer à la cause des affaires humanitaires internationales. La Chine est un pays où surviennent fréquemment des catastrophes naturelles. Tout en continuant de renforcer ses propres capacités pour y faire face, le Gouvernement chinois participe activement à la coopération internationale pour la réduction des risques de catastrophe. Nous avons créé et amélioré des mécanismes de coopération internationale dans ce domaine et sommes un participant de premier plan aux programmes internationaux de réduction des risques de catastrophe et d'assistance. La Chine continuera d'œuvrer à approfondir la coopération et les échanges internationaux en vue de générer des synergies avec la communauté internationale, dans l'optique d'améliorer conjointement nos capacités en matière de réduction des risques, d'atténuation et d'aide d'urgence en cas de catastrophe.

**M. Roet** (Israël) (*parle en anglais*) : Dans le monde entier aujourd'hui, plus de 130 millions de personnes ont un besoin urgent d'aide humanitaire. L'ampleur du problème est étourdissante, d'autant que les souffrances humaines sont plus importantes qu'elles ont jamais été depuis la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui plus que jamais, il est impératif que les États Membres, les organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et toutes les institutions compétentes se coordonnent pour élaborer une intervention humanitaire efficace, afin que nous puissions mieux satisfaire aux besoins des populations dans le monde. Cette année, à l'occasion du premier Sommet mondial sur l'action humanitaire jamais organisé, les dirigeants du monde se sont réunis à Istanbul, où ils ont défini la voie à suivre pour opposer une intervention collective aux défis humanitaires futurs. L'heure est maintenant à la mise en œuvre de ce dont nous sommes tous convenus.

L'année 2016 a été marquée par des crises humanitaires dévastatrices – conflits, catastrophes naturelles, épidémies et affrontements intercommunautaires – qui ont fait des millions de morts et à la suite desquelles des millions d'autres personnes se retrouvent dans des situations désastreuses, sans aucun moyen de satisfaire à leurs besoins même les plus fondamentaux.

En ce moment-même, la Syrie continue de saigner. Les violences infligées à son propre peuple par

le régime d'Al-Assad qui, pour ses attaques, recourt aux armes aussi bien classiques que non conventionnelles, ont plongé le pays dans la crise humanitaire la pire de l'histoire du Moyen-Orient. Ce carnage a coûté la vie à plus de 400 000 personnes, dont des dizaines de milliers d'enfants, et a entraîné le déplacement d'environ la moitié de la population syrienne. La situation n'est nulle part plus grave qu'à Alep, où l'effondrement des infrastructures et la pénurie des denrées de première nécessité, notamment la nourriture, l'eau et les médicaments, ont conduit à une catastrophe humanitaire dont l'ampleur dépasse l'imagination. À l'approche de l'hiver, la situation dans Alep dévastée s'aggrave de jour en jour, et des mesures doivent être prises d'urgence.

Au Yémen, un pays ravagé par la guerre, nous assistons à l'aggravation constante de l'une des plus grandes crises humanitaires au monde. Les attaques incessantes et aveugles menées par la coalition dirigée par l'Arabie saoudite et les rebelles houthistes soutenus par l'Iran continuent de faire de nombreux morts au sein de la population civile. Les chiffres sont bouleversants. Aujourd'hui, 80 % de la population du Yémen – jusqu'à 21 millions de personnes – ont besoin d'une aide humanitaire, sous une forme ou une autre.

En République centrafricaine, du fait d'un conflit qui dure depuis trois ans et a touché la quasi-totalité de la population, 2,3 millions de personnes, soit plus de la moitié des habitants, ont un besoin urgent d'assistance.

Si l'humanité continue hélas de provoquer de graves malheurs, la nature n'est pas en reste. Les catastrophes naturelles continuent de mettre des millions de personnes en danger chaque année. Certes, nous ne pouvons pas maîtriser la nature, mais nous pouvons et nous devons mieux nous préparer aux catastrophes avant qu'elles ne se produisent, et réagir plus rapidement et plus efficacement lorsqu'elles surviennent. Lors de sa dernière apparition, le phénomène El Niño a touché plus de 60 millions de personnes dans le monde entier, et nombre de groupes vulnérables sont parmi les plus durement frappés, notamment les femmes, les enfants et les personnes handicapées. Fait alarmant, l'insécurité alimentaire due à de mauvaises récoltes et à la sécheresse devrait atteindre un pic en 2017. En Haïti, l'ouragan Matthew a fait plus de 175 000 sans-abri et, selon les estimations de l'ONU, au moins 1,4 million de Haïtiens ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence. Cela s'est également ressenti sur la capacité du pays à faire face à l'épidémie de choléra, qui menace de s'aggraver

maintenant que de nombreux centres de traitement ont été détruits par l'ouragan.

Dès les débuts de son existence, Israël a été déterminé à apporter une aide humanitaire partout où elle est nécessaire, dès qu'elle est nécessaire. En 1958, l'État d'Israël a adopté un programme officiel d'aide humanitaire, qui est un élément fondamental de notre coopération internationale. De nos jours, on fait souvent appel à Israël pour fournir des secours en cas de tremblement de terre, d'inondation, de famine et d'autres catastrophes naturelles. Après le passage du cyclone tropical dévastateur qui a causé de graves dégâts aux Fidji cette année, Israël a été parmi les premiers pays à envoyer une mission d'aide pour reconstruire Vuma, un village isolé qui avait été détruit par la tempête. Cet été, l'Agence israélienne de coopération internationale pour le développement – MASHAV – a fourni au Cameroun du matériel de protection d'urgence pour l'aider à lutter contre la propagation d'une épidémie de grippe aviaire dans ce pays. En avril, après le séisme dévastateur qui a frappé l'Équateur, le MASHAV a envoyé une aide et des fournitures médicales aux zones sinistrées. Un groupe de médecins israéliens a installé une clinique mobile à Canoa, l'une des zones les plus touchées de la province de Manabi.

Pour faire face aux défis humanitaires de l'heure, il faut une action coordonnée de la part des gouvernements, des ONG et d'autres acteurs compétents. À cet égard, Israël salue le travail important accompli par les ONG humanitaires dans le monde entier, dont IsraAID, une ONG israélienne qui a pour mission de fournir des secours en cas de catastrophe et un appui à long terme. Depuis plus d'une décennie, ses équipes d'infirmiers professionnels, ses groupes de recherche et de sauvetage, ses experts en soins post-traumatiques et ses agents de mobilisation sont en première ligne dans la quasi-totalité des grandes interventions humanitaires du XXI<sup>e</sup> siècle. Ces efforts incarnent l'esprit de notre peuple et le caractère de notre nation.

Comme nous avons pu le constater maintes fois, la prospérité économique et le développement mènent à la stabilité, et la stabilité mène à la sécurité. Par conséquent, la croissance économique et le bien-être du peuple palestinien sont dans l'intérêt direct d'Israël, qui est un partenaire engagé dans cette voie. Bien que les attentats terroristes contre les Israéliens se poursuivent depuis plus d'un siècle et soient en augmentation ces deux dernières années, et en dépit des menaces que les tirs de roquette en provenance de la bande de Gaza contrôlée

par le Hamas font peser en permanence sur nos citoyens, nous avons poursuivi nos efforts pour améliorer le bien-être du peuple palestinien, en Cisjordanie, en Judée, en Samarie et dans la bande de Gaza. Aujourd'hui, je voudrais donc porter à la connaissance de l'Assemblée quelques faits dont on entend rarement parler dans cette salle.

Israël coopère étroitement avec l'ONU pour faciliter la reconstruction de Gaza par l'intermédiaire du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza. Depuis octobre 2014, Israël a autorisé l'entrée de plus de 6 millions de tonnes de matériaux de construction dans la bande de Gaza. Chaque jour, 800 camions entrent dans la bande de Gaza depuis les points de passage de Kerem Shalom et d'Erez. En ce moment même, Israël est en train d'investir des millions de dollars pour faire passer ce chiffre à 1 000 camions par jour. Plus de 100 000 logements ont été rénovés et des centaines de projets publics, notamment des écoles, des cliniques, des mosquées et des parcs, sont sur le point d'être achevés. Israël s'emploie également à satisfaire d'importants besoins en eau et en énergie dans la bande de Gaza. Notre gouvernement a approuvé la construction d'une ligne électrique à haute tension qui, une fois en service, fournira à Gaza 100 mégawatts d'électricité supplémentaires. À court terme, nous allons également augmenter de 10 millions de mètres cubes d'eau la capacité du système d'approvisionnement en eau de la bande de Gaza, ce qui permettra de doubler la quantité d'eau potable acheminée actuellement.

En dépit de tous ces efforts, la reconstruction complète de Gaza est constamment entravée par les agissements du Hamas, une organisation terroriste internationalement reconnue. Le Hamas confisque, détourne et se livre régulièrement au trafic des ressources destinées à satisfaire les besoins humanitaires et en développement des habitants de Gaza, au profit de ses propres priorités – creuser des tunnels à l'usage des terroristes, construire des camps d'entraînement et fabriquer des roquettes. C'est une organisation dont on sait qu'elle s'est servie des organismes humanitaires pour détourner des matériaux en vue de renforcer son dispositif militaire. Pourtant, bien des organismes humanitaires des Nations Unies – notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient – se gardent de critiquer le Hamas, et souvent même de mentionner son nom.

On a l'impression qu'il est toujours plus facile de faire des déclarations politiques et de critiquer une seule partie que de donner la priorité aux tâches humanitaires qui nous attendent. Israël estime qu'il est révoltant d'exploiter des ONG bien intentionnées et des financements internationaux au profit des tunnels de la terreur. Il devrait aller de soi que, tandis que nous œuvrons au relèvement de Gaza, nous devons adopter une politique de tolérance zéro à l'égard de tous les abus, du terrorisme, du financement du terrorisme et de la violence.

Cette année a vu la signature d'un accord important qui a permis de régler un différend vieux d'une décennie concernant la dette de l'Autorité palestinienne envers la compagnie israélienne d'électricité. Il s'agit d'un progrès décisif, qui permettra d'approvisionner régulièrement la population palestinienne en électricité, de payer toutes les consommations futures d'électricité et de transférer à nouveau la responsabilité de la gestion du marché palestinien de l'énergie à l'Autorité palestinienne. Cette réalisation importante démontre les possibilités qu'offre un dialogue bilatéral direct entre Israël et l'Autorité palestinienne sans conditions préalables.

Si l'Assemblée est surprise de n'avoir jamais entendu parler de cette grande avancée accomplie par les deux parties, c'est parce que les bonnes nouvelles ne font pas partie du discours anti-israélien qui est parfois de mise à l'ONU. D'ailleurs, on a omis délibérément de mentionner ce fait dans une résolution qui a été adoptée récemment. Israël reste néanmoins déterminé à fournir une aide humanitaire et une assistance au peuple palestinien. Toutefois, les efforts humanitaires à eux seuls n'apporteront ni la paix ni la prospérité aux Israéliens et aux Palestiniens. Nous appelons l'Autorité palestinienne à adopter une approche constructive et à entendre nos appels répétés à la reprise des négociations directes.

Le Talmud nous dit que quand quelqu'un sauve une vie, c'est comme s'il avait sauvé le monde entier. Continuons à sauver une vie après une autre, jusqu'à ce que le monde entier devienne un endroit plus sûr et plus pacifique. Le coût de l'action est élevé, mais le prix de l'inaction l'est plus encore. Nous devons continuer à établir des partenariats mondiaux pour traiter, atténuer et prévenir les crises humanitaires futures dans le monde.

**M. AlJarallah** (Koweït) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un grand plaisir que de participer à l'examen

de ce point important de l'ordre du jour. Nous nous félicitons vivement du rôle que jouent le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, Stephen O'Brien, et toute son équipe, dans les efforts déployés dans ce domaine, à l'appui de l'action humanitaire internationale. Nous nous félicitons de cet examen des projets de résolution visant à renforcer la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe. En outre, nous avons étudié attentivement et pris en considération le rapport du Secrétaire général sur cette question (A/71/395).

Ma délégation tient à souligner l'importance du premier Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui s'est tenu à Istanbul en mai. Il s'agit d'un tournant dans le cadre de notre action humanitaire collective et d'une base solide pour le renforcement des efforts internationaux, grâce à la recherche de nouvelles solutions aux problèmes auxquels le monde est confronté. À cet égard, nous voudrions également mettre l'accent sur le rapport du Secrétaire général sur les résultats du Sommet mondial sur l'action humanitaire (A/71/353), qui met en exergue l'importance d'un travail collectif au service de l'humanité par cette expression : « Une seule humanité, des responsabilités partagées ».

Nous avons pris bonne note des idées contenues dans le rapport de 2015 du Secrétaire général sur le Fonds central pour les interventions d'urgence (A/71/336), qui souligne l'importance pour la communauté internationale de redoubler d'efforts et d'élargir la base des donateurs au Fonds. Le Koweït est fermement convaincu de l'importance de répondre à cet appel. Nous avons donc pris l'initiative, en 2014, de réserver un million de dollars au titre des contributions volontaires, car notre pays est convaincu du rôle que joue l'ONU dans le domaine des affaires et des secours humanitaires.

Je voudrais rappeler que le rapport du Secrétaire général (A/71/87) sur l'assistance au peuple palestinien souligne la nécessité de renforcer l'aide fournie par le système des Nations Unies aux institutions palestiniennes et de contribuer au financement du Plan d'action humanitaire pour 2016 afin de renforcer les programmes visant à répondre aux besoins humanitaires immédiats du peuple palestinien frère et de faciliter la reconstruction de tous les territoires palestiniens occupés. Le rapport mentionne également les pertes et dégâts sans précédent résultant des destructions causées par l'occupation et l'agression israéliennes.

Nous réaffirmons la nécessité de déployer des efforts collectifs pour réaliser une paix juste, viable, durable et globale au Moyen-Orient. Nous tenons également à souligner la nécessité de maintenir une mobilisation politique sérieuse pour contraindre Israël à réagir et à respecter les résolutions constitutives de la légitimité internationale afin que le peuple palestinien parvienne à faire valoir ses droits légitimes, y compris la création d'un État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, à l'intérieur des frontières d'avant 1967, conformément au principe d'échange de territoires contre la paix, à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe.

Le Koweït croit en l'action collective et en la nécessité de la renforcer. Les problèmes auxquels le monde est confronté actuellement ne peuvent être réglés par un seul État ou une seule entité; ils appellent à une prise de responsabilité et une mobilisation collectives. Depuis notre indépendance, nous nous portons au secours des pays dans le besoin, indépendamment de toute considération géographique, religieuse ou ethnique. Nous poursuivons notre action humanitaire à l'appui des pays touchés. Au cours des cinq dernières années, nous avons fourni plus de 2 milliards de dollars d'aide humanitaire.

Nous sommes fiers d'être en tête de liste, pour la période 2014-2015, des contributions humanitaires par rapport à notre revenu national, conformément à des statistiques internationales. Nous faisons également partie des principaux donateurs contribuant à la recherche de solutions aux crises qui touchent notre région, notamment en Palestine, en Syrie, au Yémen et en Iraq. Ces efforts ont placé le Koweït au centre de l'action humanitaire. De fait, l'ONU a décerné le *Global Humanitarian Leadership Award* à S. A. l'Émir du Koweït en reconnaissance des efforts déployés par le Koweït dans le domaine humanitaire. Nous n'avons jamais oublié l'importance de l'aide au développement, et nous fournissons une aide équivalente à 2,1 % de notre revenu national, soit le double du montant décidé. Nous avons également décidé de contribuer à hauteur de 15 milliards de dollars, au cours 15 prochaines années, à des projets de développement des infrastructures dans des pays en développement ou les pays les moins avancés.

Pour conclure, la délégation de mon pays tient à souligner l'importance des efforts collectifs internationaux et de la poursuite des efforts de l'ONU, qui est l'enceinte idoine pour répondre aux besoins créés par les crises humanitaires internationales, qui posent un problème majeur à la réalisation de la paix et de la sécurité mondiales.

**M. Tsymbaliuk** (Ukraine) (*parle en anglais*) :  
Durant la décennie écoulée, la communauté internationale

a été témoin de crises humanitaires d'une échelle et d'une complexité sans précédent, ainsi que de la nécessité croissante de mener des interventions immédiates pour répondre à des situations d'urgence. L'année 2016 est un exemple criant des besoins en matière de financement de l'action humanitaire, qui ont dépassé 22 milliards de dollars, pour venir en aide à près de 100 millions de personnes, dont plus de 65 millions ont été forcées de quitter leurs foyers. De telles circonstances exigent d'accélérer les efforts communs afin d'effectuer une transition sans heurt des secours au relèvement et au développement, conformément aux principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'interdépendance.

L'Ukraine attache une grande importance aux activités des organismes humanitaires des Nations Unies et de leurs partenaires visant à renforcer la capacité d'intervention humanitaire et la résilience des communautés touchées et à rétablir leur autonomie. Nous soulignons l'importance des résolutions et rapports pertinents visant à établir un cadre mondial pour la fourniture de l'aide humanitaire.

Des exemples clairs d'événements désastreux survenus en 2016 sont l'ouragan Matthew qui a dévasté Haïti, les Bahamas et Cuba; les catastrophes naturelles qui ont touché la région de l'Asie et du Pacifique; les conflits prolongés en Syrie, au Soudan du Sud et au Yémen; et les événements climatiques extrêmes alimentés par El Niño. Ces événements montrent qu'il est capital de renforcer le financement des efforts visant à surmonter les conséquences de telles catastrophes, en particulier par l'intermédiaire du Fonds central pour les interventions d'urgence. Au vu des événements survenus récemment, il importe d'augmenter le financement du Fonds pour faciliter l'exécution de son mandat, qui consiste à fournir une aide humanitaire rapide et basée sur les besoins, conformément aux engagements pris durant le Sommet mondial sur l'action humanitaire de cette année à Istanbul.

Si l'Ukraine partage l'opinion que c'est aux autorités nationales qu'il incombe au premier chef de fournir une aide humanitaire, les graves problèmes humanitaires auxquels nous avons été confrontés montrent que la coopération internationale est précieuse dans les situations qui dépassent la capacité de réaction des autorités nationales. En conséquence, l'Ukraine appelle à maintenir et accroître, sur demande, l'appui international au renforcement des capacités des États. Pour maximiser l'efficacité, l'aide humanitaire doit prendre en compte non seulement les besoins, mais également les facteurs qui contribuent à la vulnérabilité.

Nous partageons aussi l'intérêt concernant la création d'un système commun qui relierait les institutions et organismes d'aide humanitaire aux niveaux national, régional et mondial pour leur permettre de mieux communiquer et de fournir une aide efficace aux populations touchées à brève échéance. Un tel système faciliterait considérablement la tâche du personnel humanitaire dans le monde entier.

À cet égard, nous tenons à souligner que les États Membres sont tenus de garantir la sécurité du personnel de l'ONU et du personnel humanitaire. En conséquence, nous appuyons pleinement l'idée d'un renforcement de la coopération entre les pays hôtes et l'ONU dans ce domaine. Il faut également promouvoir un accès sûr et sans entrave du personnel humanitaire aux populations touchées, en particulier dans les situations de conflit armé.

L'Ukraine est elle aussi confrontée à d'énormes problèmes humanitaires du fait de l'agression russe. Cette agression a porté le nombre de personnes déplacées sur le territoire ukrainien à près de 1,8 million. Le Gouvernement ukrainien fait de son mieux pour continuer de gérer ce problème, aux niveaux institutionnel et législatif. Des mécanismes de coordination ont été créés, et une nouvelle loi ainsi que des lois auxiliaires concernant les personnes déplacées ont été adoptées, afin de leur faciliter l'accès aux retraites, aux prestations sociales, aux soins médicaux, à l'emploi et à l'éducation. Depuis le début de la crise, les Nations Unies ont fourni une assistance humanitaire, sous forme de denrées alimentaires, de fournitures et de soins médicaux, à des milliers d'Ukrainiens dans les zones touchées de la partie est du pays.

Cette année a aussi marqué le trentième anniversaire de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. Cette funeste tragédie a été le pire accident de l'histoire, en termes de pertes matérielles et humaines, survenu dans une centrale nucléaire. En coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, des efforts sérieux ont été déployés pour permettre le relèvement des communautés touchées ainsi que leur autonomie et leur autosuffisance, le tout en s'appuyant sur une approche axée sur le développement. Afin de réduire le taux de contamination nucléaire due à la catastrophe de Tchernobyl, le 29 novembre, l'Ukraine a achevé l'installation d'une cloche de confinement en forme d'arche sur la centrale nucléaire. Nous voudrions remercier nos partenaires internationaux qui ont participé au financement et nous ont aidés à mener à bien le projet.

Je voudrais conclure ma déclaration sur un célèbre proverbe anglais : c'est dans l'adversité qu'on reconnaît ses amis. Ne laissons pas par conséquent les autres pays

affronter seuls les défis. Ne faisons qu'un et répondons à leur appel!

**M<sup>me</sup> Schwalger** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Le débat de l'Assemblée générale consacré aux affaires humanitaires est habituellement une occasion pour les États Membres de réfléchir aux défis humanitaires des années précédentes et d'exprimer des vœux pour l'année à venir. Quand on fait le bilan de 2016, il est difficile d'être optimiste. Comme d'autres l'ont noté ce matin, les besoins humanitaires auxquels le monde doit répondre aujourd'hui n'ont jamais été aussi grands depuis la Seconde Guerre mondiale. Le nombre d'appels humanitaires bat des records, tout comme celui des violations du droit international humanitaire.

Décembre est le dernier mois où la Nouvelle-Zélande siègera au Conseil de sécurité. Vu sous l'angle humanitaire, le conflit en Syrie a dominé notre mandat. Aucun autre conflit en cours n'a prélevé un tribut plus lourd sur la population civile. Nous sommes amèrement déçus par l'échec du Conseil de sécurité à adopter cette semaine un projet de résolution qui aurait contribué à faire reculer les combats et permis qu'une aide parvienne aux plus de 250 000 civils pris au piège à Alep qui en ont si désespérément besoin. Le projet de résolution – déposé par l'Égypte, l'Espagne et la Nouvelle-Zélande – représentait à notre avis le minimum que le Conseil pouvait faire pour rester crédible. Le veto de lundi (voir S/PV.7825) a montré clairement que les intérêts militaires l'ont emporté sur le fait de sauver la vie d'hommes, de femmes et d'enfants. Mais nous ne baissons pas les bras. La Nouvelle-Zélande continuera d'œuvrer au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale pour protéger les civils et trouver une solution à ce qui est devenue la catastrophe humanitaire la plus grave et la plus complexe de notre époque.

Nous sommes profondément déçus par la politisation des négociations sur le projet de résolution de portée générale relatif à l'action humanitaire. Un petit nombre d'États Membres se sont opposés à l'inclusion d'éléments de langage exprimant notre préoccupation face aux entraves à l'aide humanitaire posées par les parties à des conflits armés. Des tactiques de négociation non constructives ont aussi été employées, comme le recours à la procédure d'accord tacite pour forcer à des concessions. Réunir le consensus est important, mais nous pensons que nous payons de plus en plus le prix fort pour de telles concessions. Cela est particulièrement vrai lorsque la question est aussi pressante que la fourniture d'une aide humanitaire pouvant sauver des

vies, et quand de nombreuses voix l'appuient et peu s'y opposent.

En mai, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2286 (2016). Pour la première fois, le Conseil a, à l'unisson, condamné vigoureusement le fait de s'en prendre délibérément aux hôpitaux et au personnel médical en période de conflit armé. La Nouvelle-Zélande et quatre autres membres élus du Conseil – l'Espagne, l'Égypte, l'Uruguay et le Japon – ont porté à bout de bras cette résolution historique. Nous sommes fiers du processus ouvert qui a abouti à son adoption. Des parties prenantes importantes, comme le Comité international de la Croix-Rouge, Médecins sans frontières et les institutions des Nations Unies, ont été consultées tout au long des négociations. La résolution 2286 (2016) parrainée par plus de 80 États Membres a été adoptée à l'unanimité.

Ce qui est devenu clair ces derniers mois, toutefois, c'est que la résolution 2286 (2016) est ignorée de façon flagrante. À Alep, en Syrie, il ne reste aucun hôpital en état de fonctionner. À Abs, au Yémen, un hôpital de Médecins sans frontières a été détruit par une frappe aérienne en août. Et la liste ne cesse de s'allonger. L'absence de volonté politique de mettre en œuvre la résolution 2286 (2016) est difficile à comprendre. Nous demandons instamment à tous les États Membres d'appliquer la résolution 2286 (2016), et nous exhortons toutes les parties à un conflit armé de respecter pleinement les obligations que leur impose le droit international. À cet égard, la Cour pénale internationale joue un rôle important s'agissant de traduire en justice les personnes responsables de violations graves du droit international humanitaire. Un principe fondamental est en jeu ici : ceux qui violent le droit international humanitaire doivent répondre de leurs actes.

Dans le même temps, notre expérience au Conseil de sécurité nous a permis de comprendre clairement qu'il faut investir davantage dans la prévention des conflits. La Nouvelle-Zélande est convaincue que nous pouvons faire mieux qu'attendre qu'un conflit éclate pour réagir. Nous devons en finir avec les discours consistant à répéter à l'infini et par cœur des positions nationales prévisibles. C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande a essayé d'introduire au Conseil une culture consistant à ce qu'il se mobilise dès le départ, rapidement et de façon pragmatique face aux situations qui sont préoccupantes.

Sur le plan humanitaire, la région du Pacifique se heurte à des défis différents des autres régions mais tout aussi graves. Une dizaine de cyclones tropicaux sont attendus au cours des six prochains mois, ajoutant aux conséquences des cyclones Pam et Winston qui ont frappé ces deux dernières

années. Les changements climatiques ne feront qu'accroître le risque de tels phénomènes à l'avenir. Les pays insulaires du Pacifique ont indiqué clairement au Sommet mondial sur l'action humanitaire qui s'est tenu au début de l'année la manière dont la communauté internationale peut les aider à répondre aux catastrophes naturelles. L'un des messages clefs est qu'elle doit respecter les gouvernements nationaux et leur donner les moyens d'agir dans les interventions en cas de catastrophes naturelles. Après tout, ils connaissent mieux que personne leur région et leur population. La Nouvelle-Zélande prend ce message au sérieux et le met en pratique en collaborant étroitement avec les gouvernements touchés pour appuyer les réponses pilotées au niveau national, et non s'y substituer.

Nous continuerons à promouvoir des interventions qui soient aussi locales que possible et aussi internationales que nécessaire, dans le Pacifique et ailleurs, et à renforcer les capacités nationales en matière d'intervention. Nous aidons aussi le Pacifique à améliorer sa résilience économique et communautaire en réalisant des investissements importants dans les secteurs clefs de l'économie de la région, comme l'énergie renouvelable et le tourisme.

J'aurais certes aimé terminer sur une note optimiste, mais je ne le peux tout simplement pas. L'année 2016 restera dans l'histoire comme une année épouvantable pour les populations vivant dans des situations de conflit ou de catastrophe et pour les travailleurs humanitaires qui cherchent à les aider partout dans le monde. La Nouvelle-Zélande fera sa part en 2017 pour tenter d'améliorer les choses. Nous demandons instamment à tous les membres de faire de même.

**M. Tsutsumi** (Japon) (*parle en anglais*) : Le monde est aujourd'hui confronté à plusieurs crises humanitaires d'une ampleur sans précédent. Dans de nombreuses régions du monde, nous constatons des crises prolongées, de nombreuses catastrophes naturelles très graves et un nombre énorme de personnes déplacées par des conflits. Selon *L'Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2017*, en 2017, la communauté internationale aura besoin de 22,2 milliards de dollars pour répondre aux besoins humanitaires de 92,8 millions. Dans un tel contexte, les questions humanitaires sont devenues l'une des principales priorités de cette année. En mai, le premier Sommet mondial sur l'action humanitaire s'est tenu à Istanbul. En septembre, la Réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de

réfugiés et de migrants, et le Sommet des dirigeants sur la crise mondiale des réfugiés ont eu lieu ici à New York.

Le Sommet mondial sur l'action humanitaire a permis de rallier un large éventail d'acteurs pour débattre en profondeur des questions humanitaires. Les discussions sur divers sujets au Sommet – la problématique hommes-femmes, les personnes déplacées et les personnes handicapées, pour n'en citer que quelques-uns – ont été prises en compte dans les projets de résolution, qui, nous l'espérons, seront adoptés aujourd'hui. Nous nous félicitons que les résultats des débats fructueux et constructifs au Sommet commencent désormais à être incorporés dans les textes convenus au niveau intergouvernemental.

Nous nous réjouissons également de la présentation du document sur le grand compromis au Sommet d'Istanbul. Le déficit de financement de l'aide humanitaire est devenu plus important que jamais. C'est pourquoi il est d'une importance cruciale de mettre en place des mécanismes efficaces pour fournir l'assistance et réduire les besoins globaux. Par ailleurs, nous notons avec satisfaction que de nombreux éléments fondamentaux du grand compromis, tels que l'importance de limiter les doubles emplois et la nécessité d'harmoniser et de simplifier les exigences en matière d'établissement des rapports, ont également été incorporés dans les projets de résolution.

En septembre, les dirigeants du monde entier se sont réunis à New York pour discuter des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. La mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés a commencé, et les discussions sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières sont en cours. Le Japon appuie la mise en œuvre du Cadre d'action global pour les réfugiés grâce au financement de projets pilotes. Il est également prêt à participer de façon constructive aux débats sur le pacte mondial pour les migrations.

Bien que les débats sur les questions humanitaires progressent petit à petit, la triste réalité sur le terrain semble inchangée. Le nombre de personnes déplacées augmente et les règles fondamentales du droit international humanitaire sont négligées, ou pis encore, délibérément violées. Les débats et les résolutions ne veulent rien dire si nous ne pouvons apporter des changements positifs dans les crises en cours.

Ce que nous appelons crises humanitaires aujourd'hui va bien au-delà des questions qui relèvent normalement des mandats des organismes humanitaires. En raison de leur nature complexe et de leur grande ampleur, la plupart de ces crises posent également des défis en matière de

développement et suscitent des préoccupations en matière de paix et de sécurité internationales. Afin de mettre un terme aux tragédies en cours, l'ONU doit aborder ces questions dans leur ensemble, de manière coordonnée.

Après des décennies de débats sur le lien entre l'action humanitaire et le développement, il est désormais communément admis que les acteurs du développement doivent également être associés dès le début d'une crise humanitaire. À cet égard, nous sommes en train de discuter de la manière de collaborer les uns avec les autres sur le terrain. Pour notre part, le Japon met en œuvre des projets pilotes sur le lien entre l'action humanitaire et le développement, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement, dans neuf pays, dont la Turquie, l'Ouganda et la Zambie, et fournit une aide d'un montant total d'environ 110 millions de dollars en faveur de l'action humanitaire et du développement.

Par ailleurs, les États Membres doivent, à chaque fois que l'occasion se présente, souligner que toutes les parties à un conflit doivent respecter le droit international humanitaire. En particulier, les attaques contre les installations médicales à des fins stratégiques sont absolument inacceptables. Fort de cette conviction, le Japon, avec la Nouvelle-Zélande, l'Égypte, l'Espagne et l'Uruguay, a élaboré en mai la résolution 2286 (2016) du Conseil de sécurité et facilité son adoption. Le Japon exhorte une fois encore toutes les parties à prendre des mesures concrètes pour protéger les services de santé dans les situations de conflit armé.

En raison de la réalité tragique que nous observons et dont nous entendons parler si souvent, nous avons tendance à être pessimistes face aux questions humanitaires. Cependant, nous devons également reconnaître que l'humanité a beaucoup appris des crises humanitaires et fait des progrès en conséquence. La mise en place des institutions humanitaires des Nations Unies après les ravages de la Seconde Guerre mondiale en est un bon exemple. Il est important de ne jamais inverser ces progrès, en l'honneur de ceux qui ont été frappés par les crises d'hier et dans l'intérêt de ceux qui sont et seront touchés par les crises d'aujourd'hui et de demain.

**Le Président par intérim :** Nous avons entendu le dernier orateur inscrit sur la liste au titre du point 69 de l'ordre du jour et de ses alinéas a) à d) pour la séance de ce matin. Nous entendrons les orateurs restants cet après-midi, à 15 heures, dans cette salle.

*La séance est levée à 12 h 55.*